

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 116 (1980)

Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

18

1972

Montreux, le 16 mai 1980

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt (tous droits réservés)

Sommaire

EDITORIAL	
Ecole et finances	542
RUBRIQUE ROMANDE	
Comité central SPR	543
Introduction de l'allemand	544
COREA	547
Rapport financier SPR 1979	548
Education permanente	549
27 ^e Semaine pédagogique internat.	550
Groupe de réflexion	551
Publicité	552
VAUD	
SPV	553
Flash CC/SPV	554
XXIV ^e Congrès de la SPV	554
Appel	555
Claude-André Breitenmoser	555
AVEPS	555
Mathématique	556
GENÈVE	
Rapport d'activité	557
Travail à mi-temps	560
Cotisations SPG	561
Assemblée générale	561
Rythmes biologiques	562
Commission enseignement spécialisé	562
NEUCHÂTEL	
Nouveau président SAE-SPN	563
Comité central V	563
EP/SPN	563
Education routière	564
JURA	
Le chômage dans l'enseignement	565
Section de Porrentruy	565
Chronique pédagogique	567
AJEPS	568
JURA ET JURA BENOIS	
SJTMR	568
JURA BENOIS	
Ecole primaire	569
Education physique	572
Centre de perfectionnement	572
FRIBOURG	
Comité cantonal: Informations	573
Spécialiste ou généraliste?	573
Le plus petit mammifère du monde	573
VALAIS	
Une petite famille	574

éditeur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs): René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

André PASCHOUD, En Genevrex, 1605 Chexbres.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.—;
étranger Fr. 55.—.

Editorial

Ecole et finances: cote d'alarme

Trois faits ont longuement retenu l'attention de l'exécutif SPR lors de sa dernière séance:

- les instructions données par le Conseil d'Etat vaudois aux commissions scolaires et directions des écoles primaires et secondaires et visant notamment à ce que toutes les classes atteignent un effectif de 24 élèves;
- la fermeture de plusieurs classes décidée par le Département de l'instruction publique du Jura qui met en cause l'emploi des maîtres intéressés;
- l'analyse du budget 1981 de l'IRDP qui confirme la réduction constante depuis 1975 des crédits de fonctionnement.

Ces trois cas précis s'insèrent d'ailleurs dans un ensemble de phénomènes qui se manifestent sur le plan international et démontrent une volonté largement répandue de diminuer les crédits nécessaires à la bonne marche de l'école.

Devant cette accumulation de menaces, la SPR ne pouvait rester inactive. D'entente avec les sections cantonales, elle prendra les mesures suivantes:

- deux communiqués de presse, l'un traitant du problème des effectifs des élèves par classe, l'autre des non-réélections apparues dans certains cantons et du problème de l'emploi des enseignants. Vous les aurez probablement lus dans vos journaux quotidiens;
- une série de lettres adressées aux chefs des départements de l'instruction publique demandant que les crédits de fonctionnement indispensables à la poursuite de l'innovation pédagogique soient accordés à l'IRDP. Il n'est en effet pas question que la SPR porte à elle seule le poids de l'introduction de nouveaux programmes tels que l'allemand et le français alors que les moyens d'observation et d'appui nécessaires ne seraient pas suffisants.

Ces différentes réactions s'insèrent parfaitement dans les mesures d'appui définies par les statuts SPR en faveur de la défense du statut de l'enseignant. En effet, les mesures actuellement prises dans certains cantons au niveau des effectifs des classes sont de nature à détériorer les conditions de travail des enseignants. De plus elles mettent en cause l'efficacité de l'enseignement quand on sait que les nouvelles méthodes issues du plan d'études romand exigent, pour être appliquées avec bonheur, des effectifs décents. D'autre part, la fermeture de classes aggrave la situation du marché de l'emploi déjà fort compromis dans certains cantons.

Ainsi donc, par ces différentes mesures, la SPR tient à faire part de son inquiétude et à informer les autorités scolaires, le public en général et les parents en particulier de sa détermination de lutter contre toute atteinte aux conditions de travail des enseignants et par conséquent de celles des élèves. Elle tient aussi à réaffirmer sa solidarité avec les maîtres actuellement menacés par ces différentes dispositions.

F. Bourquin.

Rubrique romande

Comité central SPR

Le Comité central de la SPR s'est réuni en session les 2 et 3 mai 1980, à Lausanne et sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro. Il tient à féliciter Myriam Repond de sa nomination à la présidence de la SPF.

Informations diverses

Le Comité central prend acte des faits suivants:

- l'apport par le SEJ de 56 maîtresses d'ouvrage du Jura (Association cantonale jurassienne des maîtresses d'ouvrage);
- les travaux du bureau qui s'est notamment préoccupé de recrutement en rappelant que de nombreuses brochures de propagande sont à disposition des sections au secrétariat SPR;
- du mandat de COREA (Commission romande d'expérimentation de l'allemand), mandat publié dans ce numéro;
- de la création d'un groupe régional d'appui à la déléguée SPR à la Commission fédérale de la Jeunesse;
- de la 27^e Semaine pédagogique internationale qui aura lieu à Bellinzone du 13 au 19 juillet 1980 et qui traitera du sujet «Les problèmes des marginaux à l'école et dans la société».

Radio et télévision éducatives

Trois sujets sont discutés:

Nouvelle appréciation des objectifs de TV éducative

Suite aux besoins manifestés par nos collègues du CARESP, le Comité central SPR se doit de reconsidérer sa position face aux objectifs définis pour la télévision éducative, à savoir:

- contribuer à la compréhension de l'actualité et de la façon dont les médias la présentent, tout en encourageant la curiosité et l'intérêt pour l'information (série «Téléactualité»);
- contribuer à la connaissance de la télévision, de ses genres, de ses langages et des médias correspondants, en vue d'une meilleure compréhension, d'une meilleure appréciation, d'un meilleur choix et d'un usage mieux maîtrisé (série «TV-scopie»).

Ces objectifs qui visent à entraîner le jeune spectateur à réagir, à juger, à s'informer sont réaffirmés comme étant prioritaires pour la SPR. Cependant et si les moyens le permettent — comprenez s'ils sont octroyés en supplément de ceux destinés à la réalisation des objectifs ci-dessus — la SPR est favorable à une extension de la télévision éducative dans le domaine de l'acquisition des connaissances nécessitant un support visuel en rapport avec les programmes d'enseignement. Dans cette perspective, elle demande la mise en œuvre rapide des émissions dites «pluridisciplinaires».

Sujets d'émissions pour les jeunes enfants

La télévision éducative, dans un premier temps, s'est principalement adressée à des élèves de 12 à 16 ans. Elle devrait, notamment au travers de la grille des émissions pour 1981, mieux répondre aux besoins de l'enseignement primaire. Divers thèmes sont proposés à ce propos.

Sur l'ensemble du phénomène télévision éducative, le Comité central souhaite que l'information sur les réalisations existantes soit intensifiée, trop de collègues primaires ignorant encore l'existence de ce moyen. Il préconise notamment des rencontres «démonstration» organisées par les commissaires cantonaux pour améliorer l'information et la motivation des intéressés. Il souhaite vivement, en parallèle, que la dotation en équipement au niveau primaire puisse s'accélérer.

Emission de radio «Portes ouvertes sur l'école»

A ce propos, l'exécutif SPR prend connaissance de thèmes qui seront traités durant les mois de septembre à décembre 1980 et désigne ses représentants.

Introduction de l'allemand à l'école primaire

Ce point de l'ordre du jour retient longuement le Comité central qui étudie un document émanant de la commission «Education permanente SPR». Vous trouverez ce document dans le présent numéro, avec les amendements de l'exécutif SPR.

Réduction des types et des disciplines de maturité

Ce problème retient également assez longuement l'attention du CC/SPR. Il est notamment question:

- de la nécessité de réduire le nombre de disciplines;
- des avantages présentés par une gamme d'options plus large;
- de l'importance de ménager un texte permettant la reprise des études, en cours d'emploi, visant à l'obtention de la maturité.

Une déclaration SPR sera publiée sous peu à ce propos.

«Educateur»

A une très confortable majorité, le Comité central accepte la modification de la formule actuelle de notre journal, modification qui comprend les points principaux suivants:

- création de deux publications distinctes: **un journal** traitant des problèmes corporatifs et syndicaux, paraissant tous les quinze jours et une **revue pédagogique** paraissant une fois par mois;
- le journal corporatif et syndical change de format (315 × 297 mm), de papier (papier journal), de présentation et de mode d'impression;
- la revue pédagogique augmente son volume (64 pages), se dote d'un papier couché et d'une véritable couverture.

Ces différentes modifications n'entraînent pas d'augmentation du prix de l'abonnement au vu des recettes publicitaires supplémentaires que permettra cette formule.

Nous reviendrons sur cette importante modification en temps voulu, sa réalisation étant planifiée pour le début de 1981.

La prochaine assemblée des délégués sera informée de ces nouvelles dispositions.

Assemblée des délégués

La prochaine AD se tiendra à Yverdon le 14 juin 1980. Son ordre du jour sera en principe le suivant (seule la convocation fait foi en la matière!):

- Procès-verbal de l'AD du 16 novembre 1979.

- Admission de l'ACJMO.
- Comptes 1979.
- Rapport d'intention du Comité central.
- «Educateur», changement de la formule, information.
- Convention SLV-SPR sur l'aide à l'Afrique.
- Divers.

Précisons encore à ce sujet que les prochaines assemblées des délégués se tiendront, en principe, les 29 novembre 1980 et 13 juin 1981.

IRDP: perspectives et budget

A l'occasion du 10^e anniversaire de la création de l'IRDP et au seuil des années 80, le conseil de direction de l'institut, dans sa séance du 22 novembre 1979, a interrogé ses divers partenaires en matière de coopération et d'innovation scolaires. Le résumé de ces diverses demandes constitue un document important dans la mesure où il peut fixer les grandes lignes de la politique en matière de coordination ces prochaines années. A quelques points près touchant notamment à la définition de la coordination, le CC/SPR a approuvé ce document.

Nous y reviendrons lorsque les différents partenaires de l'IRDP se seront exprimés à ce sujet.

Dans la même perspective, l'exécutif SPR s'est penché sur le budget 1981 de l'institut. Il a constaté que les crédits de fonctionnement avaient diminué de quelque 20% depuis 1975 et qu'une telle pratique mettait en péril le fonctionnement de l'institut. Aussi, tant la SPR que le CARESP (enseignants secondaires) désapprouvent le budget 1981 tel qu'il est présenté et demandent une augmentation des crédits de fonctionnement nécessaires aux différentes tâches et missions qui sont actuellement confiées à l'IRDP.

Comparaison n'est certes pas raison, mais les chiffres ci-dessous sont tout de même révélateurs :

- de 1971 à 1979, le budget de l'IRDP a été multiplié de 1,7 en ce qui concerne les crédits de fonctionnement et multiplié par 2,9 en ce qui concerne le budget global;
- dans le même temps, le budget SPR «activités pédagogiques» était multiplié par 16 alors que le budget général était multiplié par 8...

Congrès 1983

Chacun sait maintenant que ce Congrès SPR aura lieu en 1983 au Valais et que le

thème en sera le suivant : «La sélection scolaire.» Le Comité central esquisse les grandes articulations de ce thème et fixe quelques modalités pratiques de travail.

Effectif des classes

(Voir également à ce propos l'éditorial du présent numéro.)

Les débats du Comité central à ce propos peuvent se résumer comme suit :

- l'intervention du Conseil d'Etat vaudois vise à lutter à la fois contre les effectifs «anormalement» élevés (plus de 24 par classe) et jugés trop faibles (moins de 24). Il convient à ce propos de renvoyer le lecteur à la réaction du Comité central SPV («Educateur», N° 16/80, p. 474) qui pose parfaitement le problème des effectifs en relation avec les exigences du plan d'études romand;
- les fermetures de classes décidées par le Département de l'instruction publique jurassien relèvent de soucis d'économie. La procédure utilisée met en cause l'emploi de plusieurs maîtres et maîtresses de travaux à l'aiguille sans que des négociations pour leur reclassement aient pu être entreprises.

Devant ces faits, auxquels il faut ajouter certaines menaces de non-réélections, la SPR affirme sa solidarité avec les enseignants menacés et soutiendra l'action des comités et associations cantonales par deux communiqués de presse, cela dans un pre-

mier temps. A ce propos, ajoutons que certaines inquiétudes se manifestent dans les cantons non universitaires à l'annonce des frais que pourrait engendrer la facture à payer à ce propos et le risque de voir l'enseignement obligatoire en subir les conséquences.

Nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Constatant que cette nouvelle répartition concerne essentiellement les aspects sociaux et éducatifs d'une part et qu'elle engendrera à n'en pas douter une diminution des prestations des pouvoirs publics d'autre part, le Comité central la refuse purement et simplement.

Congés d'association, analyse des besoins

Dans le cadre d'une négociation menée avec la CSI (Conférence des chefs de service primaire), la SPR a procédé à une recapitulation de ses activités durant l'année 1979. Ce document fort intéressant démontre à quel point nous sommes engagés dans tout le processus de gestion de l'école, notamment sur le plan pédagogique.

Nous reviendrons à cette intéressante étude dans une édition ultérieure.

FB.

Introduction de l'allemand à l'école primaire et perfectionnement

Le cours romand d'introduction de l'enseignement précoce de l'allemand à l'école primaire va sortir de presse. Plusieurs cantons vont l'expérimenter dès la 4^e année primaire: Berne dès l'année scolaire 1980/1981, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel dès l'année scolaire 1981/1982.

Cette expérimentation d'une part, la généralisation qui suivra tôt ou tard posent le problème de la formation du corps enseignant à cette nouvelle discipline. Sur mandat du comité central, la commission Education permanente de la SPR s'est préoccupée de cet important problème et a rédigé un document qui a été adopté par le CC/SPR dans sa dernière séance. Nous publions ci-dessous ce document de réflexion et de référence sur ce que devrait être le recyclage des maîtres primaires en allemand.

Rappelons enfin que l'introduction de l'enseignement précoce de l'allemand dans les classes primaires de Suisse romande procède d'une décision politique prise au niveau national, les classes primaires d'outre-Sarine en faisant de même avec l'enseignement du français. On connaît les difficultés rencontrées à ce sujet, notamment au niveau des méthodes. Nous n'y reviendrons pas ici. Rappelons toutefois que la SPR a posé un certain nombre de conditions avant de donner son accord, à savoir:

- enseignement par des maîtres généralistes;
- pas de note, pas de sélection sur la base de cet enseignement précoce;
- prise en compte des efforts du primaire dans les programmes du secondaire (continuité);
- résolution de l'insertion dans l'horaire (problème des 100 minutes);
- qualité des recyclages, éviter toute surcharge, notamment avec le français.

Introduction de l'allemand: le perfectionnement du corps enseignant

L'introduction de la langue II en Suisse romande pose de très sérieux problèmes en matière de recyclage et de préparation des maîtres.

Cette introduction, en effet, est prévue en une période où le corps enseignant a été soumis et est encore soumis à des charges très lourdes : il doit assumer la mise en place des nouveaux plans d'études et faire sienne une pédagogie nouvelle dans son esprit. Cela implique encore de nombreux recyclages et d'importants efforts personnels.

Or, l'introduction de l'allemand n'est pas une adaptation à un enseignement renouvelé. C'est une charge nouvelle, une discipline pour laquelle tout est à créer et dont le contenu n'est pas encore connu. Il convient donc, non pas de parler de recyclage, mais de formation du corps enseignant, formation qui certes peut s'appuyer sur des connaissances acquises lors de la formation générale, mais qui doit être adaptée à chaque enseignant.

L'introduction de l'allemand aura des conséquences importantes sur le plan pédagogique, statutaire et pourra même influencer les structures scolaires ; l'étude de la commission EP se limite aux problèmes relatifs à la formation du corps enseignant, à son perfectionnement.

Malgré la volonté affichée de coordination, la formation de base, le niveau et le mode d'introduction de l'allemand sont des données variables selon le canton. Il conviendra d'en tenir compte.

Néanmoins, un certain nombre de questions doivent être posées qui concernent l'ensemble des collègues romands, chacune méritant attention et réponse **avant** que le corps enseignant ne soit engagé pratiquement dans l'application du nouvel enseignement.

1. Qui va former les maîtres ?

1.1 Des professeurs d'allemand ?

Incontestablement, le fait de posséder une licence est un facteur positif, dans la mesure où une connaissance approfondie de la langue peut garantir une vision globale de la matière à enseigner, vision qui permet de situer chaque élément dans une stratégie pédagogique à long terme.

Cependant, la méconnaissance de l'enseignement primaire risque d'être source d'obstacles relationnels importants, ainsi qu'on peut le constater dans d'autres secteurs de formation.

1.2. Des méthodologues spécialement formés ?

Cette voie, intéressante théoriquement, présente l'avantage de permettre à des collègues d'accéder à des fonctions nouvelles. Leur formation toutefois ne peut se faire dans la hâte. Force est de constater que la formation de ces formateurs n'a fait l'objet d'aucune étude et qu'aucun canton n'a semble-t-il, prévu une telle solution, réservé faite de quelques personnes travaillant dans des instituts de formation. Il faudra vraisemblablement beaucoup de temps pour que ces formateurs soient prêts à entrer en fonction. L'expérience montre, d'autre part, que les difficultés relationnelles ne sont pas écartées. De plus, statutairement, la nomination de méthodologues n'est pas clarifiée.

1.3. Des collègues bilingues

Cette troisième solution, proche de la deuxième, présente des avantages évidents pour autant que les conditions de préparation soient satisfaisantes et que le perfectionnement soit prévu en petits groupes.

1.4. Des équipes de formateurs

La formation des enseignants ne peut être une tâche confiée à une seule personne, surtout si l'on tient compte des diverses modalités de recyclages (cf. 3).

Seule une équipe semble être à même de favoriser et d'organiser un perfectionnement valable dans nos cantons. L'idéal serait que cette équipe soit constituée par un ou des professeurs d'allemand (1.1), un ou des méthodologues (1.2) et des enseignants (1.3), équipe organisée de manière non hiérarchisée selon les titres, équipe se répartissant elle-même ses tâches. En outre, elle prendra en compte le point de vue des enseignants en recyclage.

2. Comment former les animateurs du perfectionnement

Quel que soit le type de formateur choisi et la composition de l'équipe, une préparation s'impose sur deux plans :

- a) théorique, dans la mesure où il conviendra, non seulement de consolider les connaissances en allemand des enseignants, mais aussi et surtout des principes psychologiques qui régissent l'enseignement d'une langue seconde basée sur la communication ;
- b) psychologique ; il s'agira en effet de tenir compte de l'expérience de l'âge, des conditions de travail, de la situation personnelle des instituteurs en formation. Les attitudes doivent être différencierées ; ce qui est peut-être efficace à

l'école normale n'est sans doute pas adaptable à une formation en cours d'emploi.

3. Le contenu des cours

Il est évidemment souhaitable que chaque enseignant possède une maîtrise satisfaisante de l'allemand. On peut certes tabler, pour la majorité d'entre eux, sur des connaissances acquises lors des études secondaires. Toutefois une actualisation peut être souhaitée par les intéressés eux-mêmes.

3.1. Bain linguistique

Cette actualisation, sous sa forme la plus riche, consisterait en un bain linguistique qui pourrait être imaginé sous la forme d'un séjour suffisamment long en pays germanophone.

Une remarque s'impose ici : si un tel séjour doit être envisagé, y a-t-il lieu de déterminer une région qui serait plus qu'une autre référence linguistique ? Il convient de rappeler que l'allemand qu'il s'agit d'enseigner, doit être une langue de communication, un lien entre Confédérés ; est-il nécessaire de souligner qu'il s'agit d'une deuxième langue **ationale** ? Aussi ne nous paraît-il pas opportun d'écartier des possibilités qui pourraient être exploitées en Suisse allemande, ni d'écartier la possibilité d'échanges entre collègues de stages, sous prétexte que leur langue n'est pas le **bon** allemand.

Le séjour en pays germanophone constitue une solution onéreuse qui, de plus, ne peut être envisagée pour l'ensemble des personnes concernées : trop de collègues ne peuvent pas, ou ne veulent pas, pour toutes sortes de raisons, envisager un tel séjour. Il n'est donc pas question de l'imposer.

C'est pourtant une solution qui doit être offerte, encouragée, et, en principe, réalisée pendant les périodes de travail.

3.2. Maîtrise de l'allemand

Une maîtrise satisfaisante de l'allemand est souhaitable ; elle permet à l'enseignant de s'affranchir d'une méthodologie qui pourrait se révéler uniforme et contrainte.

Il convient que chacun puisse, en un premier temps, augmenter son savoir, sans souci de rendement pédagogique. Pour cela de multiples moyens peuvent et doivent être mis à disposition : cours audio-visuels, groupes de conversation, ciné-club de films parlés en allemand, etc.

Chacun devrait bénéficier d'un capital de décharges pouvant être investi dans cette recherche de maîtrise.

3.3. Guide méthodologique

La tentation est grande de proposer à l'enseignant un guide qui lui permettrait, leçon après leçon, de se débrouiller.

Cela suppose une méthodologie unique, une progression uniforme dans l'apprentissage. Cela signifie aussi une dépendance quasi absolue à l'égard d'un contenu figé et une difficulté très grande de prendre en compte les réactions collectives ou individuelles des élèves.

Un tel choix ferait tache dans la pédagogie actuelle: l'enseignement de l'allemand ainsi conçu serait contraire à l'esprit de l'école romande. Dans cette optique, il suffirait, en quelque sorte, que les enseignants jouent le rôle des élèves. Méthode économique, certainement, mais qui risque d'être la cause de blocages importants sur le plan psychologique.

3.4. Une formation équilibrée

Un équilibre doit être trouvé qui donne à chacun un supplément de maîtrise en allemand, une bonne connaissance des méthodes et de la didactique d'une langue étrangère afin qu'une marge importante de manœuvre puisse être accordée à l'enseignant dans sa pratique.

4. Comment organiser la formation des enseignants

La diversité des formations de base, l'utilisation individuelle des savoirs expliquent que la connaissance de base en allemand des enseignants varie très fortement de l'un à l'autre: certains se sentent aptes, réserve faite de certains principes méthodologiques, à enseigner cette nouvelle branche immédiatement; d'autres doutent de leurs connaissances et de leurs aptitudes, tant l'enseignement de l'allemand dispensé lors de leurs études gymnasiales s'est révélé inefficace, notamment du point de vue de la communication.

La prise en compte de ces disparités semble être le problème le plus redoutable dans l'organisation de la formation des enseignants.

4.1. Recyclages obligatoires et uniformes

Bien qu'envisagée, cette solution doit être résolument combattue. En effet, il ne peut être question d'astreindre les enseignants, même pendant le temps de travail, à des cours qui seraient les mêmes pour tous et qui, de ce fait, prendraient un caractère impératif et rigide. Ce type de cours a montré son inefficacité, quand ce n'est pas sa nocivité.

Pour être rentables, les recyclages doivent faire appel à une participation active et

être fondés sur l'adhésion des enseignants. Seule la période de sensibilisation, d'information peut être conçue selon le mode obligatoire et uniforme: il s'agit de démontrer le bien-fondé de l'introduction de l'allemand, les raisons des choix (méthodes, moment de l'introduction, moyens d'enseignement, modalités d'application...).

4.2. Recyclages par groupes

La solution du travail en groupes est sans doute la plus efficace et la plus séduisante. Encore faut-il que soient définis, compte tenu des situations, la composition des groupes.

Diverses possibilités peuvent être envisagées.

4.2.1 Les groupes homogènes selon le niveau de maîtrise de l'allemand.

Se pose alors le problème de la détermination de ce niveau, détermination d'autant plus difficile qu'il s'agit de la maîtrise de l'oral et non pas de l'écrit. Dans l'idéal, il s'agirait de pouvoir donner à chacun les moyens de s'autoévaluer, de se situer par rapport à d'autres enseignants, éventuellement dans une hiérarchie de niveaux. A première vue, ces moyens n'existent pas et devraient être élaborés.

4.2.2 Les groupes hétérogènes, constitués par unités d'enseignement.

Il s'agit de regrouper les enseignants appelés à travailler en collaboration et de s'entraider, afin de rechercher une meilleure maîtrise de la langue d'une part, mais aussi afin de collaborer dans la pratique pédagogique: élaboration, échange de documents, de moyens d'enseignement.

Cette manière de travailler suppose des conditions de travail favorables, notamment des séances de travail et de concertation régulières prises sur le temps de travail.

Cette solution nous paraît plus fructueuse qu'une autre.

4.3. Autres solutions

D'autres méthodes peuvent être envisagées sauvegardant, pour ceux qui le désirent, la possibilité d'une formation de type autodidactique; il s'agit notamment de cassettes, de vidéocassettes, d'émission de radio ou de télévision.

Il serait opportun, compte tenu de l'envergure des opérations de formation envisagées dans nos cantons romands d'étudier la rentabilité d'un tel investissement et de coordonner, dans la mesure du possible, les opérations de perfectionnement.

5. Capital horaire de perfectionnement

A ce propos, il nous paraît utile de rappeler deux des thèses du Congrès SPR de 1970:

Thèse N° 10.

L'éducation permanente des enseignants aura lieu pendant les heures de service, à raison d'une demi-journée par semaine en classe ou hors de la classe. D'autres formules seront utilisées pour le recyclage. Ce dernier ne devra en aucun cas contrarier le développement de l'éducation permanente.

La diversité des formes de recyclages de même que leur somme amènent à définir un capital horaire annuel dont l'enseignant pourrait disposer selon un plan individualisé.

Depuis 1970 la SPR est persuadée que l'enseignant doit gérer lui-même son perfectionnement. L'expérience prouve maintenant que cette thèse était juste.

Thèse N° 11.

L'éducation permanente des enseignants sera organisée notamment par petits groupes qui choisiront leurs sujets d'étude et leur méthode de travail.

La situation engendrée par l'école romande conduit maintenant à mettre ces théories en pratique.

La matinée de décharge par quinzaine au moins ne paraît pas excessive compte tenu des charges nouvelles que l'enseignant doit assumer. Ce capital ne doit pas être investi dans une seule sorte de formation.

6. Questions diverses

6.1. Méthode d'enseignement de l'allemand

La question de la méthode a déjà été l'occasion de nombreuses controverses. Il n'est pas question ici de les reprendre. Toutefois, quelle que soit la méthode qui nous sera présentée, elle doit être conçue comme un cadre du travail possible mais non comme un guide contraignant. Cela implique qu'il soit admis une formation large des enseignants.

Une liaison doit donc être établie entre responsables de la formation, du perfectionnement et responsables de la méthode.

6.2. Attribution des degrés

La compétence en allemand ne doit pas influencer l'attribution des degrés. A plus forte raison ne doit-elle pas entraîner un clivage en deux de l'enseignement primaire.

6.3. Modifications statutaires

La formation du corps enseignant ne doit pas conduire à sa catégorisation ni à une différenciation salariale.

6.4. Réserves

Quelles que soient les modalités de formation, il convient de sauvegarder les droits acquis de certains enseignants dont le contrat de travail ne comportait pas l'obligation d'enseigner une langue II. Des solutions doivent être trouvées entre collègues (échange de matières à enseigner, par exemple) lorsque la situation l'exige (enseignants proches de la retraite).

6.5 Vers une commission d'observation de l'allemand

Au même titre qu'existe une commission romande de l'observation du français devrait exister une commission pour l'observation de l'allemand. Le modèle mis en place pour le français est à appliquer à l'allemand.

COREA

COMMISSION ROMANDE D'EXPÉRIMENTATION DE L'ALLEMAND

Mandat

1. INSTITUTION

En date du 1^{er} avril 1980, conformément à la décision de la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin du 30 novembre 1979. (Plan d'expérimentation du cours d'allemand en Suisse romande, p. 3), l'IRDP mandate une Commission romande d'expérimentation de l'allemand, ci-après appelée COREA.

2. MANDAT

COREA a pour mission de conseiller l'IRDP dans l'exécution du mandat qui lui a été confié: déterminer si le cours romand est approprié à la situation concrète dans laquelle il sera utilisé, et à quelles conditions, pour un enseignement de l'allemand en Suisse romande à partir de la 4^e année d'école primaire.

Cette mission implique de concevoir l'expérimentation du cours romand dans la perspective de l'introduction ultérieure généralisée de l'enseignement de l'allemand.

Par conséquent, COREA, avec l'IRDP:

- a) définit une politique commune sur le plan de la préparation et de l'exécution de l'expérimentation;
- b) élaboré un plan d'organisation de l'expérimentation et en suit le déroulement, afin de déterminer si le cours romand d'allemand est utilisable avec profit, et à quelles conditions;
- c) favorise les échanges et la circulation de l'information entre cantons et entre partenaires de l'expérimentation, de manière à maintenir une unité de vue et à permettre, si nécessaire, des réajustements rapides; en outre, COREA fait des propositions quant aux modalités et au contenu des informations à diffuser auprès du corps enseignant et du public;
- d) dépose
 - un rapport technique sur le cours expérimental d'allemand, ce rapport étant à remettre à l'IRDP le 30 septembre 1982 pour le cours 4; le 30 septembre 1983 pour le cours 5, et le 30 septembre 1984 pour le cours 6. L'IRDP soumettra ses propositions à COROME, conformément au plan d'expérimentation retenu par la CDIP/SR+TI, en date du 30 novembre 1979;
 - un rapport intermédiaire sur les enseignements de l'expérimentation et sur les conclusions à en tirer, notamment en ce qui concerne les modalités d'introduction, la formation des expérimentateurs, l'ins-

tion du nouvel enseignement parmi les autres branches et la motivation des élèves, ce rapport étant à remettre à l'IRDP le 31 janvier 1983 pour le cours 4; le 31 janvier 1984 pour le cours 5; le 31 janvier 1985 pour le cours 6;

— un rapport final sur l'ensemble des enseignements de l'expérimentation des degrés 4, 5 et 6 et sur les conclusions à en tirer, ce rapport étant à remettre à l'IRDP le 31 janvier 1985.

L'IRDP assure l'information des autorités scolaires compétentes ainsi que la présentation des propositions de COREA, en vue de décision.

3. COMPOSITION

COREA est composée de la manière suivante:

- a) sept responsables cantonaux de l'expérimentation de l'allemand;
- b) sept délégués de la SPR représentant les degrés concernés (4, 5, 6);
- c) deux délégués du CARESP;
- d) un délégué de CIRCE III.

La représentation de l'IRDP est assurée par le ou les collaborateurs concernés.

Le coordinateur de l'allemand participe aux travaux de la commission.

L'éditeur peut être invité aux séances.

La collaboration d'experts reste réservée.

4. ORGANISATION

Commission d'appui de l'IRDP, la COREA est organisée en:

- a) une commission plénière;
- b) un bureau composé de sept membres, soit de deux responsables cantonaux, trois représentants des associations professionnelles, dont deux enseignants primaires et un enseignant secondaire, le président de COREA et l'expérimentateur.
En un deuxième temps, elle pourra constituer:
 - c) des sous-groupes de travail.
La commission désigne son président et les membres de son bureau.
Le président de la commission est le président du bureau.

5. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Secrétariat: L'IRDP/R, en liaison avec le président, assure le secrétariat et l'administration de la commission.

Indemnisation: Des indemnités de séance et de déplacement sont versées par l'IRDP aux membres de la commission, du bureau et des sous-groupes de travail, conformément aux dispositions en vigueur en Suisse romande.

IRDP.

Musée de conception moderne, installé dans les fondations d'une basilique civile du Ier s. ap. J.-C., la plus grande connue au Nord des Alpes

Trouvailles de la Civitas Julia Equestris: architecture, sculpture, inscriptions, peintures, monnaies, objets, instruments et ustensiles en usage à Nyon



Les musées de Nyon (Château - Maison du Léman - Basilique romaine) sont ouverts:

1.4-31.10: Chaque jour 9-12 h. et 14-18 h.

Hors-saison: 14-17 h. (lundi fermé)

Mi-décembre - mi-janvier: relâche annuelle.

Entrées	1 musée	3 musées
Adultes	2.—	3.—
Enfants	1.—	1.—
Groupes (≥ 10)	50 %	

RAPPORT FINANCIER SPR 1979

I Comptes SPR

1. Caisse générale

Pertes et profits (résumé)	Doit	Avoir
Cotisations	220 960.—	
Intérêts divers	1 609.95	
Remboursement impôt anticipé	857.60	
Comité central	37 479.35	
Administration générale	115 280.70	
Assemblées diverses et délégations	27 719.40	
Commissions	16 086.10	
Assemblée des délégués	4 517.80	
Contribution suppl. congrès	10 000.—	
Subventions et cotisations	10 402.20	
Augmentation	1 942.—	
	223 427.55	223 427.55

2. Caisse de secours

Intérêts	662.15	
Remboursement impôt anticipé	430.65	
Don	1 500.—	
Diminution	407.20	
	1 500.—	1 500.—

3. Fonds activités pédagogiques

Contributions	33 410.—	
Intérêts	306.30	
Remboursement impôt anticipé	281.70	
CIRCE, COROME, COROF, IRDP, L II	9 518.50	
Education permanente	6 165.20	
C. Petite Enfance	1 602.—	
Séminaire SPR, SLV, FIAI, CMOPE	3 242.30	
Commissions et études diverses	4 468.10	
Augmentation	9 001.90	
	33 998.—	33 998.—

4. Fonds des Congrès

Cotisations et versement SPR	23 364.—	
Intérêts	210.90	
Remboursement impôt anticipé	243.70	
Vente de rapports	85.—	
Congrès de relevée	2 967.10	
Augmentation	20 936.50	
	23 903.60	23 903.60

Bilan au 31 décembre 1979

	Actif	Passif
Caisse	307.50	
Chèques postaux	75 494.84	
Livrets de dépôts	122 383.05	
Titres	55 000.—	
Débiteurs	1 909.70	
Caisse générale	90 309.07	
Caisse de secours	42 275.15	
Fonds activités pédagogiques	47 136.60	
Fonds des Congrès SPR et CMOPE	38 641.07	
Créanciers	36 733.20	
	255 095.09	255 095.09

II Educateur

Pertes et profits (résumé)

	Doit	Avoir
Abonnements sections et individuels	220 190.80	
Publicité	77 244.70	
Intérêts	158.70	
Remboursement impôt anticipé	190.10	
Impression	240 312.60	
Clichés-dessins	9 888.50	
Honoraires rédacteurs et collaborateurs	34 835.—	
Commission	604.60	
Administration	35 992.15	
Diminution		23 836.55
	321 632.85	321 632.85

Bilan au 31 décembre 1979

	Actif	Passif
Chèques postaux	13 917.18	
Livret de dépôts	15 985.15	
Fortune pour balance		29 902.33
	29 902.33	29 902.33

III Guilde de documentation

Pertes et profits (résumé)

	Doit	Avoir
Ventes	120 711.05	
Intérêts	158.70	
Remboursement de l'impôt anticipé	158.80	
Plus-value sur matériel	7 950.—	
Impression	79 970.05	
Ports et taxes CCP, assurances	3 608.85	
Fournitures diverses	1 031.15	
Commission Guilde	766.10	
Administration générale	8 694.90	
Honoraires (administration et collaborateurs)	27 050.85	
Augmentation	7 886.65	
	129 008.55	129 008.55

Bilan au 31 décembre 1979

	Actif	Passif
Chèques postaux	4 313.91	
Livret de dépôts	12 999.95	
Matériel	157 196.—	
Fortune pour balance		174 509.86
	174 509.86	174 509.86

V Effectifs de la SPR

Fribourg	516
Genève	1 250
Jura	451
Jura Bernois	538
Neuchâtel	413
Valais	586
Vaud	2 931
	6 685

Lausanne, le 20 avril 1980

Le Comité central SPR

V Vérification des comptes

La commission de vérification a examiné ce jour les comptes SPR pour l'exercice 1979.

Par des pointages dans tous les comptes, elle a pu en constater l'excelente tenue et leur concordance avec les pièces examinées.

Elle invite donc l'assemblée à les accepter tels quels et à en donner décharge au Comité central et au caissier avec remerciements.

Lausanne, le 5 mai 1980.

Les vérificateurs :

Pierre Bernhard.

Richard Pasche.

Dix ans d'éducation permanente des enseignants

Une expérience pratique par groupes sur le thème de la littérature enfantine (Fribourg)

«Quand on repose les problèmes, lorsqu'on ne se contente pas d'emboîter le pas, lorsqu'on critique et qu'on essaye d'améliorer: on est toujours sur la bonne voie.»

C. Freinet.

Le marché du livre pour enfants est une véritable jungle dans laquelle il est bien difficile de trouver des points de repère.

Avec la production en série des livres variés, leur diffusion dans les grands magasins, la publicité habilement organisée, comment s'y retrouver? Comme la Méthodologie du français fait une large place à la bibliothèque dès l'école enfantine, les institutrices de cette section ont effectué un premier pas dans le recyclage du français, le bon livre étant pour l'enfant une motivation essentielle vers l'apprentissage de la lecture. C'est à partir des livres choisis pour «le coin bibliothèque» ou apportés par les enfants que le travail s'est organisé dans le groupe. Renonçant à analyser des livres ou à classer selon leurs qualités ou leurs côtés négatifs, la préférence a été donnée à une démarche plus générale en faisant le catalogue des différentes questions que l'on peut se poser en face d'un livre pour enfants. Cette «grille d'analyse» a ensuite été appliquée à un certain nombre de livres édités récemment.

Ce qui vous est livré ici est le fruit des réflexions de collègues convaincus que c'est de la pratique vécue chaque jour dans leur classe que dépend le travail qui se fait dans le groupe.

RÉFLEXIONS CRITIQUES EN FACE D'UN LIVRE D'ENFANT

Renseignements généraux:

Titre. Nom de l'auteur, de l'illustrateur. Éditeur et année d'édition. Collection. Prix.

Aspect matériel:

Qualité du papier, reliure, solidité, typographie, mise en page, couleur...

Genre littéraire:

Album, conte, fable, poème, documentaire, bande dessinée...

Message:

But de l'auteur: Didactique? Documentaire? Poésie? Distraction pour l'enfant?

Intérêt pour l'enfant: Affectif: Lien avec les activités et la vie de l'enfant?

Possibilité pour l'enfant de s'identifier aux personnages?

Elargissement du monde affectif de l'enfant?...

Cognitif: Le livre permet-il à l'enfant d'acquérir des connaissances? Lesquelles?

Socialisation: Le livre favorise-t-il l'esprit de camaraderie, d'amitié, d'entraide, de tolérance?...

Intérêt pour la maîtresse: Valeur éducative.

Exploitation pédagogique possible: centre d'intérêt, activités...

Image du monde présentée dans le livre.

Personnages: enfants, adultes, animaux, autres personnages.

Type, caractère des personnages? Lien entre les différents personnages?

Famille: Composition de la famille présentée dans le livre: personnages principaux, personnages secondaires...

Milieu social: Dans quel milieu social évoluent les personnages?

Y a-t-il des indices sur le milieu social? (habitat, voiture, environnement, matériel...)

Milieu géographique: Dans quel pays se déroule l'histoire? Comment les personnages sont-ils présentés? (racisme)

Texte:

Aspect extérieur: Disposition du texte par rapport à l'illustration? Importance du texte par rapport à l'illustration?

Valeur: Le texte est-il nécessaire? Se prête-t-il plutôt à la lecture ou au récit?

Valeur littéraire: Qualité du style en fonction de l'âge des enfants, beauté du texte, poésie?

Syntaxe: Rythme et longueur des phrases, clarté, variété des types de phrases...

Vocabulaire: Précision, richesse?

Le texte favorise-t-il la participation des enfants (dialogues, répétitions, formules, onomatopées, comptines...)?

Invite-t-il à la création, à une adaptation personnelle? (dessin, théâtre, mime...)

Rapport entre le texte et l'image, correspondance ou au contraire complémentarité?

ILLUSTRATION

Genre d'illustration, technique utilisée (photo, gouache, dessins, collages, relief...) qualité artistique de l'illustrateur?

Couleurs, formes: réalisme ou stylisation?

Signification des couleurs?
Présence de détails (enrichissants ou gênants?) ou gros plans stylisés?
Choix des scènes illustrées? Est-il judicieux?

L'illustration est-elle adaptée à l'histoire, au message?
Importance et disposition de l'illustration par rapport au texte?

Les images sont-elles enfermées dans un cadre?
Quelle est l'atmosphère qui se dégage des illustrations? (poésie, humour, chaleur?)
Est-elle facilement «lisible» pour l'enfant?
Lui donne-t-elle envie de connaître la suite de l'histoire?
Lui donne-t-elle envie de peindre, dessiner, mimer?... *Monique Grobet / Françoise Rappaz.*

Dr Anika Mikus-Kos: Directrice du Service de consultations en matière d'éducation pour les enfants présentant des troubles du comportement, Svetovalni Center, Gotska 18, Ljubljana, Yougoslavie.

Prof. Dr rer. nat. Rudolf Seiss: Chargé de cours à l'Université de Kiel, Ruhmerweg, D - 2351 Rendswühren.

Prof. Dr Konrad Widmer: Directeur de l'Institut pédagogique de l'Université de Zurich, Rämistrasse 74, CH - 8001 Zurich.

27^e Semaine pédagogique internationale

13-19 juillet 1980, Istituto Santa Maria, Bellinzona

Invitation à tous ceux qui s'intéressent à des problèmes d'éducation, et plus particulièrement aux enseignants de tous les degrés et aux membres des Associations du Sonnenberg.

Chers collègues,

Les Semaines pédagogiques internationales sont, depuis 1953, organisées alternativement en Suisse alémanique et en Suisse romande. Elles favorisent la compréhension internationale, elles permettent l'échange d'expériences et de connaissances éducatives par-dessus les frontières nationales et linguistiques.

Le thème de cette année en est:

LE PROBLÈME DES MARGINAUX À L'ÉCOLE ET DANS LA SOCIÉTÉ

Des spécialistes de provenances diverses parleront des causes, des suites et des conséquences pédagogiques de la marginalité. Dans des cours seront exercées des pratiques qui doivent aider à l'intégration des marginaux difficiles. Ce faisant, nous admettons au départ le fait établi que les dispositions à une marginalisation lourde de conséquences sont perceptibles dès la prime jeunesse et qu'elles peuvent être éliminées par des mesures pédagogiques appropriées. Le nombre d'enfants concernés par ce problème augmente d'année en année, alors que la société n'est apparemment pas encore en mesure d'y faire face. Il revient donc à nous, enseignants, de nous charger de cette tâche.

Nous serions heureux d'éveiller votre intérêt par le programme proposé, et de vous inciter ainsi à participer.

Avec nos meilleures salutations.

*Le directeur de la Semaine pédagogique internationale,
Paul Binkert.*

DIRECTION DE LA SEMAINE PÉDAGOGIQUE INTERNATIONALE

Directeur: Paul Binkert, inspecteur d'école, Industriestrasse 1, CH - 8116 Würenlos, tél. (056) 74 26 41, école: (056) 26 82 18.

Administration: Heinrich Weiss, adjoint Schweizerischer Lehrerverein, case postale 189, CH - 8057 Zurich, tél. (01) 311 83 03
Trudy Weiss.

Secrétariat, traductions: Marianne Steinmarder, secrétaire de l'Institut de biochimie de l'Université de Bâle, Shützenmattstrasse 63, CH - 4051 Bâle, tél. (061) 23 92 30, bureau: (061) 25 88 48.

Traducteur: Gilles Hennequin, agrégé de l'Université, 34, rue G.-Louchet, Sainte-Catherine, F - 62223 Arras.

CONFÉRENCIERS ET ANIMATEURS DE COURS

Christine Anliker: Pratique dans la danse d'expression, école pour la création et la formation des adultes, Talrainstrasse 51, CH - 6043 Adligenswil.

Heidi Frei: Enseignante pour jeu de théâtre, Haldenstrasse 194, CH - 8911 Oberlunkhofen.

Hansruedi Ganser: Directeur du secteur éducation du Centre suisse spécialisé dans les problèmes de l'alcool, case postale, CH - 1001 Lausanne.

Dr Gertrud Hofer-Werner: Enseignante d'école normale, Muristrasse 8e, CH - 3006 Berne.

Prof. Dr Johanna Meinhardt: Directeur de l'Institut allemand de la médecine scolaire, Bertholdstrasse 30, D - 6415 Petersberg-Fulda.

DÉROULEMENT GÉNÉRAL DE LA JOURNÉE

<i>Petit déjeuner</i>	0800 heures.
<i>Repas de midi</i>	1230 heures.
<i>Repas du soir</i>	1830 heures.

PROGRAMME

Dimanche, 13 juillet 1980

Arrivée.
18.00 Ouverture de la session par le repas du soir.
20.00 Nous présentons le canton du Tessin.

Lundi, 14 juillet 1980

09.00 Allocutions de bienvenue, introduction au travail de la semaine.
09.30 <i>Examen de base de la marginalité: aide à des cas isolés, au sein de l'école — théorie et pratique</i> Prof. Dr rer. nat. R. Seiss.
16.00 Début des 3 cours de travail: <i>I: La danse, expérience personnelle:</i> Christine Anliker. <i>II: Le théâtre, moyen d'intégration sociale:</i> Heidi Frei. <i>III: Impulsions à la formation de la personnalité et à la découverte de soi-même dans le cadre de l'école:</i> Hansruedi Ganser.

Mardi, 15 juillet 1980

09.30 <i>Causes organiques et psychiques de la marginalité et possibilités de leur suppression.</i> Prof. Dr D. J. Meinhardt.
14.00 Promenade à travers Bellinzona.
19.30 Cours I, II et III.

Mercredi, 16 juillet 1980

09.30 <i>Réponses de la pédagogie à des comportements déviants significatifs d'enfants et d'adolescents.</i> Prof. Dr K. Widmer.
16.00 Cours I, II et III.

Vingt ans après

Retrouver des amis de jeunesse, vingt ans après, l'expérience ne manque ni de charme, ni de risque. On a pris rendez-vous pour tel soir et pour telle heure; il est entendu que l'on mangera ensemble, non sans vider quelques flacons; et l'on évoquera les vertes années.

Durant les jours qui précèdent la rencontre, l'imagination et la mémoire accomplissent leur travail, qui est de reconstitution. Du passé, la mémoire n'avait retenu que les couleurs perdues, les émotions regrettées, tout ce qui était beau et nous fut retiré, un jour, par la vie; elle nous restitue tout cela d'un seul coup; l'imagination aidant, on se prend à rêver de renouement. Cette amitié, jadis si vive, pourrait renaître; peut-être n'était-elle qu'assoupie, sous la cendre des jours.

La réalité de la retrouvaille n'est pas sans cruauté. Les amis d'autrefois ont beau prétendre que vous n'avez pas changé, ou à peine. Vous appréciez leur délicatesse, mais vous savez qu'ils mentent.

Eux ne sont plus les mêmes. Les silhouettes d'antan, si juvéniles, et les visages, que sont-ils devenus?

Mais cela n'est rien. Le pire, c'est une sorte de désertification de l'âme. Elle était luxuriante d'idéaux, la grande sécheresse du quotidien les a tous fait périr. Ce qui en subsiste est rabougrì. Les caractères se sont accusés, comme les traits des visages, en succombant aux lois de la pesanteur. Chacun s'est arrangé avec la vie, mais ces arrangements ne sont que des arrangements. Leur addition ne donne qu'une somme d'insatisfactions, petites et grandes, et d'aspirations refoulées.

Pour mieux voir, vous essayez de tisonner les cendres; il n'en sort que de la poussière.

Il n'y aura pas de renouement, et d'ailleurs vous n'en avez plus envie. Il est donc bien vrai que les amitiés meurent lorsque nous ne savons pas les cultiver, ni faire, au moment opportun, le geste qui pourrait les sauver.

Fraternité

Voici un philosophe qui a longtemps vécu, et beaucoup lutté pour la cause des opprimés et des misérables. Il relit son œuvre et découvre qu'il s'est trompé sur un mot: ce n'est pas égalité qu'il fallait mettre, mais fraternité. Aujourd'hui, c'est ce mot qu'il choisirait entre tous pour exprimer ce qu'est pour lui l'essence de ce qu'il appelle «la gauche». «Ce qui est à toi est à moi, ce qui est à moi est à toi; si je manque, tu me donnes...» Un ami me dit que cette découverte n'est pas des plus nouvelles; quant à ce philosophe, ajoute-t-il, il ne restera pas parmi les plus grands.

Je n'en sais rien, mais je trouve très remarquable qu'un homme de réflexion aboutisse à cette conclusion, au terme d'une longue quête; et très remarquable aussi qu'il reconnaîsse publiquement qu'il s'était précédemment trompé.

C'est vrai, on peut être fraternel par instinct, et faire de ce concept de fraternité une règle de vie sans jamais chercher à l'installer dans les soutènements d'un système politique. Mais les efforts du philosophe pour rationaliser cette idée de fraternité, qui s'impose à lui quoi qu'il fasse, ont quelque chose d'aussi émouvant qu'une amitié retrouvée.

M. M.

Jeudi, 17 juillet 1980.

09.30 *Préparation des enseignants à la discussion dans la pratique avec des marginaux.*

Dr Gertrud Hofer.

Après-midi: Excursion après choix et arrangement (Lugano ou Locarno).

Vendredi, 18 juillet 1980

09.30 *Intégration des marginaux dans la vie scolaire et dans la société.*

Dr Anika Mikus-Kos.

15.00 Cours I, II et III.

19.00 Soirée d'adieu.

Samedi, 19 juillet 1980

09.00 Discussion de podium: De quelle façon notre école est-elle en mesure d'assumer de gros cas de marginaux? Que peut-elle faire préventivement pour préparer leur intégration future dans la société?

La semaine se terminera par le repas de midi.

INDICATIONS

1. *Bellinzona:* Bellinzona est située dans le canton du Tessin, dans la partie méridionale de la Suisse. En été, il peut y faire très chaud, cependant l'Istituto Santa Maria dispose de places assises agréablement ombragées dans son jardin.

2. *Arrivée:* Bellinzona est située sur la ligne de chemin de fer Bâle (ou Zurich) - Gotthard - Lugano - Milan. La plupart des trains rapides s'y arrêtent.

Il n'y a qu'un nombre limité de places de parking disponibles près de l'Institut pour les automobilistes.

3. *Logement:* Chambres à 2 et à 3 lits, peu de chambres individuelles. Eau courante dans toutes les chambres. Douche et bain à chaque étage. Salles de séjour pour le soir.

4. *Langues:* La session aura lieu en allemand et en français. Traduction simultanée et résumée des conférences dans les deux langues.

5. *Coût:* Le coût total pour la semaine et le logement s'élève à Fr. 445.—. Les boissons et les excursions ne sont pas comprises dans ce prix.

6. *Inscription:* La somme de Fr. 100.— est à verser au compte de chèques postaux 80-28 600 (Internationale Lehrertagung Trogen Zurich) au moment de l'inscription. Prière de faire les virements internationaux en francs suisses. Cette somme ne sera pas remboursée en cas d'absence non motivée. Les participants de Suisse voudront bien verser le solde d'ici le 1^{er} juillet 1980, les participants étrangers s'en acquitteront le premier jour de la session.

7. *Nombre de participants:* Le nombre de participants est limité à 60. Il sera tenu compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

8. *Subventions:* Dans la plupart des cantons cette semaine est reconnue comme cours de perfectionnement donnant droit à une subvention; elles est aussi mise au compte de la formation continue obligatoire.

9. *Adresse de contact:* Semaine internationale, Istituto Santa Maria, Via Nocca, CH -6500 Bellinzona, tél. (092) 25 15 22.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Délai d'inscription: 15 juin.

Adresse: Internationale Lehrertagung Trogen, c/o Schweizerischer Lehrerverein, Postfach 189, CH - 8057 Zurich.

Madame*/Mademoiselle*/Monsieur

Nom:

Prénom:

Année de naissance:

Rue:

Localité (N° postal):

Pays:

Profession:

Fonction/école:

Concerne participants suisses:

Je suis membre de:

- SLV
- SPR
- SLiV
- VSG
- Association Sonnenberg

Remarques:

Date:

Signature:

«L'Éducateur» et la publicité (II)

Dans les numéros 16 et 17 de l'«Educateur», nous vous avons interrogés pour connaître votre sentiment au sujet de la publicité qui paraît régulièrement dans nos colonnes. Cette enquête a pour but de renforcer la crédibilité de notre support auprès des annonceurs.

En nous répondant, vous nous permettez d'améliorer la gestion de votre journal. Merci d'avance de votre concours!

Les numéros 18 et 19 vous présentent à nouveau un questionnaire. Veuillez adresser vos réponses aux adresses suivantes:

- Rédaction de l'«Educateur», case postale 445, 2001 Neuchâtel ou
- Rédaction de l'«Educateur», M. René Blind, 1411 Cronay (VD).

★ ★ ★

Dans quel(s) domaine(s) êtes-vous plus particulièrement intéressés par la publicité publiée par l'«Educateur»?

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| — Meubles scolaires | — Camps de ski |
| — Matériel didactique | — Courses d'école |
| — Matériel audio-visuel | — Vacances, voyages |
| — Livres (nouveautés) | — Musique |
| — Matériel sportif | — Travaux manuels |

Autres suggestions:

Nom: Prénom: Localité:

The advertisement features the Hawe logo at the top, followed by the text "PELICULE ADHÉSIVE FOURNITURES DE BIBLIOTHÈQUES". Below this, it says "Hawe Hugentobler + Vogel 3000 Berne 22, tél. 031 420443".

STAGE D'ÉTÉ du 7 au 15 JUILLET à LEYSIN Dirigé par le MIME AMIEL

Pour débutants et avertis
MIME, EXPRESSION CORP., DANSE AFRICAINE,
PERCUSSIONS, THÉÂTRE, MASQUES, RELAXATION
Indemnité aux enseignants

Rens./Inscriptions: Mme FARINA, «Mogador»,
6318 Walchwil, tél. (042) 77 17 22



Publiée à la demande du Comité central, cette suite d'articles consacrés à la Société pédagogique vaudoise vous entretient, chaque quinzaine, de notre association (a), de ses activités corporatives tant pédagogiques (b) que syndicales (c) et des nombreux services offerts aux membres (d). C'est aussi l'occasion d'aborder quelques-unes des nombreuses questions qui se posent à elle actuellement et de rappeler les grandes lignes de sa politique. Vos observations — toujours bienvenues ! — sont à adresser directement au secrétaire général.

CC.

a) La SPV: groupe de pression

Un congrès ouvert à tous les membres actifs décide des grandes options pédagogiques et syndicales. Entre-temps siège une *assemblée, dite des délégués*, formée des représentants des sections et des présidents d'associations reconnues. Elle conseille le Comité cantonal et détermine si nécessaire la position SPV sur des objets urgents ou d'importance mineure.

Quant au soin de prendre toutes mesures et dispositions en vue de la traduction dans la réalité des désirs du congrès, il incombe au *Comité cantonal*, un exécutif de sept membres. Mission qui apparaît facile dans l'enthousiasme, voire l'unanimité des assemblées : « Il n'y a qu'à. » Travail pourtant difficile, de longue haleine le plus souvent. Pour présenter à l'autorité, à l'issue d'une réunion, la résolution votée par celle-ci, point n'est absolument besoin d'un groupe structuré : quelques porte-parole se trouveront aisément. Mais lorsque le succès se fait désirer — ce qui est malheureusement le cas le plus fréquent ! — les zélés s'émoussent bientôt et la nécessité d'une organisation solide et durable devient impérative. C'est à elle de veiller à ce que le dossier reste ouvert, de saisir chaque occasion de le rappeler, de négocier une solution peut-être partielle, d'amener le problème à maturité tant dans l'opinion publique qu'à l'après des autorités... : travail obscur, mal connu, qui exige persévérance, savoir-faire, dévouement, sans avoir le brillant de manifestations bruyantes sur des thèmes sans cesse renouvelés.

C'est un des rôles de la Société pédagogique vaudoise qui n'est, en définitive, qu'un *groupe de pression* parmi maints autres, écouté dans la mesure où il est représentatif de l'ensemble de la corporation. Ecoute aussi selon que le Conseil d'Etat et le chef du Département de l'instruction publique sont surtout sensibles à l'aspect politique ou administratif ou

financier ou, mais oui, pédagogique des problèmes, selon aussi qu'ils se soucient particulièrement de l'avis des technocrates ou des présidents de commissions scolaires ou des parents d'élèves ou de groupuscules qui voient en l'école le moyen de réaliser un programme idéologique — conservateur ou novateur ! — ou des associations de praticiens qui souhaitent une école assurant l'épanouissement de *tous* les enfants.

b) Question pédagogique: L'ÉDUCATION PERMANENTE

Exception faite de cours directement utiles à la profession, l'*éducation permanente des enseignants*, dans sa partie facultative, doit-elle :

- être organisée par un service officiel du Département de l'instruction publique, éventuellement par les associations professionnelles ;
- résulter d'un libre choix dans ce qui est offert à un large public par diverses institutions privées ou non ?

Cette dernière solution a l'avantage de grouper des participants d'horizons souvent fort différents ; elle est l'occasion de s'informer, d'entendre les opinions d'autres milieux, d'échanger, de nouer de nouvelles relations. Les premiers par contre pourront se teinter d'un caractère professionnel sans importuner quiconque ; les participants s'exprimeront en fonction d'expériences dans leur classe, souligneront une difficulté ou un enrichissement en rapport avec l'enseignement.

Favorable aux cours ouverts à tous, la Société pédagogique vaudoise n'en estime pas moins indispensables les derniers évoqués. Depuis plus de vingt ans, longtemps avant l'Etat, la SPV a prêché d'exemple en organisant le *Séminaire de Crêt-Bérard* à l'intention de ses membres. De son côté, la

Société pédagogique de la Suisse romande, dont les congrès quadriennaux ont plusieurs fois montré la voie aux cantons romands, en a fait le thème de sa manifestation de 1970 à *La Chaux-de-Fonds*. La position très nette qui s'y affirma n'est certainement pas étrangère à l'instauration de cours et à la création de centres de perfectionnement officiels dans divers cantons. Soulignons encore que, sur sol vaudois, c'est par l'intermédiaire de leurs associations que les maîtres sont invités à faire des propositions ; de son côté, le projet de catalogue des cours est soumis à une commission où la SPV compte trois de ses membres.

c) Position syndicale: STATUT HORAIRE

Certaines des conditions dans lesquelles s'effectue le travail, contre-partie de la rémunération, revêtent une importance particulière. Parmi celles-ci, citons l'*horaire hebdomadaire* auquel la SPV voue une attention soutenue.

La Société pédagogique vaudoise a appuyé l'allongement des vacances et l'abaissement de l'horaire des fonctionnaires. Alors que le passage à 42½ heures est programmé, beaucoup d'enseignants — tous ceux des 3^e, 4^e et 5^e années primaires entre autres ! — ont encore 32 heures de tenue de classe. Si l'on y ajoute le temps nécessaire à la préparation des leçons tel que programmes et méthodes CIRCE l'exigent, aux corrections, à la maîtrise de la classe et à diverses tâches administratives, un maître normalement consciencieux dépasse certainement la moyenne de 45 heures.

Il est parfaitement exact que la matière enseignée dans des sections gymnasiales est plus complexe ; l'effort qui permet au maître de l'assumer se fit au moment des études, lesquelles, plus longues, justifient un écart de salaire. Le maître primaire, qui n'a pas deux leçons semblables, a en général davantage de difficulté à motiver ses élèves et un besoin accru de la pédagogie pour transmettre son message. La mise à jour des connaissances se situe indéniablement à un niveau moins poussé chez le généraliste que chez le spécialiste ; par contre, elle concerne toutes les disciplines. Des observations identiques au sujet de la documentation, de la préparation, de la correction permettent d'affirmer qu'*une parfaite équivalence existe en définitive en matière de statut horaire entre l'un et l'autre secteurs*.

La SPV a demandé avec insistance en 1979 que la conséquence en soit tirée et qu'un abaissement général du nombre d'heures d'enseignement intervienne. Elle a proposé des solutions plus globales qui éviteraient de nouveaux bouleversements peu après la réforme scolaire tout en diminuant le coût d'un aménagement de l'horaire primaire, ce par la prise en compte d'autres problèmes (semaine de 5 jours, leçon de 45 minutes, pause comprise, réduction de l'horaire des élèves, etc.).

d) Un service: LES RENSEIGNEMENTS AUX MEMBRES

- Quelles sont les démarches pour demander un congé d'un an?
- J'attends un enfant le 30 mars, qu'en est-il du congé de maternité si je cesse d'enseigner après; je suis remplaçante?
- Je n'ai pas le même salaire qu'un ami qui a eu le brevet la même année; pouvez-vous vérifier?
- Que se passe-t-il au terme de la nomination provisoire si je souhaite postuler ailleurs?
- Je me marie; à combien de jours de congé ai-je droit?
- On a attribué à ma fille un revenu annuel supérieur l'année de son brevet que la suivante. On m'a dit que c'était juste, pouvez-vous intervenir?
- Je mets à jour mes assurances; que me conseillez-vous au sujet d'une RC professionnelle?
- Fais-je partie de celles qui auraient droit de prendre leur retraite à 54 ans?
- Puis-je prétendre à l'allocation de ménage si je paye une pension à mon ex-femme?
- La commune s'oppose à ce que je m'établisse avec mon mari en terre valaisanne; quels sont mes droits selon la loi actuelle?
- Mon inspecteur me retourne mon horaire parce que je ne dois pas compter la durée des récréations dans les 32 heures, est-ce vrai?
- Bien que nommée en qualité de maîtresse enfantine, on veut que je tienne une semi-enfantine l'an prochain. Est-ce légal?
- Où s'adresse-t-on pour enseigner dans une école suisse à l'étranger?
- Rentrant de vacances, j'ai trouvé une lettre des parents qui refusent d'envoyer leurs enfants lundi si je tiens la classe. Je n'atteins personne du DIP aujourd'hui samedi; que faire?
- etc.

Que de questions trois mille enseignants peuvent se poser... et poser au secrétariat général SPV! Tel n'a pas de directeur, tel autre craint de s'adresser à lui ou au DIP, l'un a contacté le service du personnel qui a évidemment refusé de répondre, l'autre ne veut pas encore alerter un bureau officiel, beaucoup ne savent simplement où se renseigner...

C'est ainsi à des centaines de téléphones et des dizaines de demandes écrites que répond chaque année le secrétariat, chacune nécessitant quelques minutes ou plusieurs heures pour que satisfaction soit donnée.

La Société pédagogique vaudoise informe ses membres sur leur statut de fonctionnaire et d'enseignants, sur leurs droits et devoirs de membres de la SPV aussi:

- par la chronique vaudoise de l'*«Educateur»*, hebdomadaire de la société,
- par le bulletin d'information annuel du secrétariat général *«Informations-documents»*,
- par les exposés des membres du comité dans les *assemblées de section*,
- par le secrétariat général de la Société pédagogique vaudoise. Celui-ci est ouvert et répond donc au téléphone (N° 021/27 65 59):
- tous les matins sauf le samedi jusqu'à midi,
- en général entre 12 et 14 heures presque sans interruption,
- fréquemment l'après-midi jusqu'à 19 heures.

En cas d'urgence, le secrétaire général peut être atteint le matin chez lui entre 6 h. 50 et 7 h. 10 (N° 021/32 18 48).

Adresse: Secrétariat SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Nicod Paul.

Flash du CC/SPV ENTRETIEN CC — SERVICE PRIMAIRE

Une délégation du Comité cantonal a été reçue le 21 avril par le Service primaire. Voici ci-dessous les points importants traités lors de cette réunion.

Transports occasionnels d'élèves et de matériel par le maître

Prenez contact avec les autorités communales afin d'être couverts en cas de transports occasionnels et imprévisibles. Le Service primaire demandera un complément d'information auprès du Département de justice et police.

Lettre du Conseil d'Etat concernant les effectifs de classe

Le Comité cantonal a rappelé sa désapprobation au sujet de la circulaire envoyée par le Conseil d'Etat aux autorités scolaires communales.

Le Service primaire constate d'autre part que les demandes de congé et démissions se multiplient et que le tiers des «Années-Jaunin» n'ont pas postulé.

Semaine de 5 jours

La votation populaire serait prévue pour la fin de l'année 1980.

Mathématique

Le Comité cantonal a rappelé au Service primaire les difficultés causées par l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement en 7 P et 7 SUP. Le Service primaire serait favorable à la mise en place d'une commission paritaire d'observation de cette branche.

Classes à options

Le programme cadre des classes à options élaboré en son temps par une commission paritaire sera envoyé à tous les collègues concernés.

Comité cantonal.

XXIV^e Congrès de la SPV

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 34, chiffre 2, des statuts de la Société pédagogique vaudoise, le libellé du 8^e objet figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la SPV, tel qu'il est paru dans l'*«Educateur»*, N° 12 du 21 mars 1980, est modifié par le CC de la façon suivante:

8. Communication et proposition de la commission «Prospective et cotisations».

La commission s'efforcera d'informer de ses déterminations le Comité cantonal, l'assemblée des délégués et les membres en temps utile, permettant ainsi au CONGRÈS de cette année de se prononcer quant à la façon la plus efficace de renforcer l'infrastructure de notre association.

En outre, budget et cotisations feront l'objet de deux points distincts:

4. Budget 1980
8bis Cotisations 1980.

Comité cantonal.

Appel à tous les collègues

De source autorisée, nous apprenons que le problème «semaine de 5 jours» sera probablement à l'ordre du jour de la session d'automne du Grand Conseil. Nous allons, semble-t-il, vers une votation populaire au mois de novembre.

Le CC désire se préparer et établir un dossier sérieux et complet sur la semaine de 5 jours (argumentation) pour d'éventuelles campagnes d'information populaire.

Il a, pour cela, besoin de collègues prêts à donner quelques heures dans les mois qui suivent pour établir ce dossier.

Nous prions donc les collègues désireux de participer à cette commission «semaine de 5 jours» de bien vouloir nous le faire savoir assez tôt.

G. Tauxe,
(021) 36 77 84.

Claude-André Breitenmoser

(1947-1980)

Il aimait la musique; parfois tôt le matin, nous l'entendions improviser à la musique à bouche ou au piano. Il aimait la poésie et composait lui-même à l'occasion. Il aimait le dessin et entraînait ses élèves dans des recherches de formes et de couleurs. Il aimait le sport, les matches de basket, la marche.

Il nous a quittés brusquement, à la fin des vacances. Nous garderons longtemps le souvenir de ce collègue souriant, volontiers taquin; discret mais toujours prêt à rendre service.

Les enseignants de Renens.

AVEPS contacts

Désérer sa vocation ou l'usure du vouloir...

Il a fallu des dizaines d'années pour donner du maître d'éducation physique une image un tant soit peu respectable, pour faire de ceux qui furent longtemps considérés comme des «moniteurs» des pédagogues de l'éducation corporelle.

Cela n'est pas allé sans mal, sans une adaptation permanente de la formation. Et l'emprise toujours grandissante des techniques, la menace

du mieux-faire faite en permanence au mieux-être a failli détrôner plus d'une fois le sens de l'humain, le souci pédagogique, le respect de l'enseigné.

Nous sommes encore, grâce à la contribution décisive de quelques collègues d'hier qui ont su marquer de leur influence bienveillante notre passage dans une école normale, dans un gymnase ou dans la formation du diplôme fédéral, les bénéficiaires directs de cette lente amélioration du statut professionnel.

Si cette lente évolution n'a jamais été spectaculaire, cela tient à deux éléments dont nous ferions bien de nous inspirer encore aujourd'hui:

- d'une part, dans le contexte d'alors, l'école n'avait pas à se justifier en permanence, probablement parce qu'elle se remettait elle-même moins en question;
- d'autre part, le sens du devoir de nos prédecesseurs, une tranquille modestie leur évitait de se mettre en avant à tout propos, en recourant notamment aux services de quelques petits copains de la presse prêts à porter au pinacle une contribution très ordinaire qui n'aurait même pas dû sortir du cadre scolaire, quand ce n'est pas en la déformant de façon peu scrupuleuse, à des seules fins d'intérêt privé.

Des leçons qui nous ont été données, beaucoup ont su retenir un aspect primordial: la part décisive de notre profession se joue dans les heures de classe, **dans l'activité scolaire avant tout**.

Pas seulement parce qu'un cahier des charges le prévoit, c'est là un tribut à la simple honnêteté et à la déontologie, mais surtout parce que seule une préparation minimale, régulière et réfléchie peut fonder à long terme le respect de ceux qui nous sont confiés, et, partant, l'image de marque de notre corps de métier.

Et pourtant...

Pourtant la réalité des destinées et la variété des tempéraments finit par éloigner les plus sincères de ces vérités fondamentales, quand elle ne les éloigne pas de l'école tout court. A l'enthousiasme des débuts succède parfois l'indifférence. Ce phénomène d'usure pédagogique est d'autant plus rapide que l'on se prépare mal ou qu'on se laisse prendre à certains pièges trop matérialistes. Il est difficile de durer. La sérénité d'une démarche mesurée et mûrie cède progressivement le pas à l'énervernement de l'improvisation continue. La superficialité seule permet encore de sauver les apparences, mais mine sournoisement l'ardeur. Il est alors bien difficile de rester centré sur le primordial; sur ces échéances à préparer sans perdre de vue que l'enfant est bien au

centre du programme, sans accepter de remettre l'ouvrage sur le métier. Ces préparatifs demandent de l'endurance et n'ont rien de passionnant si l'on n'y porte pas à chaque fois une part de soi-même...

Alors, certains fuient: vers la démagogie, vers les activités annexes, si possible celles qui satisfont leurs aspirations financières parce qu'il faut absolument paraître, «avoir un standing», vers les clubs où la consécration est plus immédiate, la tâche moins obscure.

Il est dur d'accepter les passages à vide de la vocation... Et cette désertion nous guette tous. Peut-être serait-elle moins lourde de conséquences chez ceux qui pensent d'abord «éducation physique» et moins «sport».

Ce dernier domaine, tout en demeurant indispensable, laisse particulièrement rêveur ces temps-ci: politisé, manipulé, lié poings et pieds à la publicité, secoué de scandales à l'italienne.

Notre profession est accrochée à deux locomotives: celle de l'éducation, celle du sport. Aliéner sa démarche au seul sport compétitif, prétendre que l'identification aux champions est encore un moteur suffisant, c'est se préparer des lendemains désenchantés, c'est investir dans le tape-à-l'œil, dans «l'élitisme». Il faut beaucoup de prétention pour croire que les marches d'un podium olympique ont été rendues accessibles par trois heures de gymnastique scolaire. Laissons aux sociétés sportives ce qui leur revient de droit: la libre disposition des loisirs de l'adolescent ou de l'adulte qui y sont attirés. Evitons les ingérences et les mélanges dont les conséquences sont aussi préjudiciables à l'un ou à l'autre des domaines. Respecter les clubs pour ce qu'ils sont, c'est aussi ne pas trop s'y croire indispensables. L'éducation physique diffère de la simple formation sportive en ceci qu'elle ne vise pas les mêmes finalités: elle s'adresse au plus grand nombre et se soucie surtout des moins doués.

Il y aura toujours des combinards pour manier à toutes les crèches. Jouets d'un opportuniste incorrigible, supportant très mal la critique parce qu'elle leur rappelle trop bien comment ils ont déserté leur idéal, ils entretiendront la confusion des buts, aux seules fins de leur intérêt personnel. Plus intégrés qu'intégrés, ils auront du même coup perdu une portion irrécupérable d'éthique dans l'aventure, suscitant la méfiance là où ils se targuent d'apporter leur «rayonnement».

Au moment de poser le problème du statut des maîtres d'éducation physique, il importe de reprendre sérieusement certaines données de fond, au risque de déranger quelques aises acquises ou d'écorcher les susceptibilités de ceux qui prétendent déjà tout savoir.

M. Favre.



Mathématique

Ci-dessous des extraits d'un document réalisé par M. L.-O. Pochon de l'IRDP (décembre 1979) suite à une enquête sur l'enseignement de la mathématique faite auprès du corps enseignant des élèves de quatrième année.

M. S.

Remarque liminaire

725 personnes ont répondu au questionnaire de l'IRDP ce qui représente quelque 65 % des enseignants romands de 4^e année primaire lesquels avaient tous été contactés par les départements cantonaux de l'instruction publique. Ce pourcentage est plus faible que celui obtenu lors des enquêtes similaires sur les années précédentes (enquête I: 77 %, enquête II: 68 %, enquête III: 76 %).

Résumé

Tous les enseignants de 4^e année primaire de Suisse romande ont reçu en mai 1979 un questionnaire, dans le but de connaître leurs réactions face au nouvel enseignement de mathématique.

Certains résultats concernent des points précis du programme et aideront à formuler des propositions d'adaptation des moyens d'enseignement.

D'autre part, en comparaison de celles menées les années précédentes, cette enquête:

confirme

- la satisfaction générale des enseignants qui apprécient l'élargissement que le nouveau plan d'études apporte aux objectifs éducatifs de la mathématique;
- l'existence d'obstacles contextuels importants à l'application intégrale du plan d'études;
- la surcharge certaine des programmes;

met en évidence

- le poids des structures scolaires qui gau-chit les objectifs éducatifs;
- la discontinuité entre les plans d'études de CIRCE I et CIRCE II;
- l'hésitation des enseignants entre des conceptions divergentes de leur rôle.

Synthèse des réponses

A propos du rôle attribué à l'avenue «ensembles et relations»

Les réponses au questionnaire indiquent que la pratique des activités de ER permet

aux élèves d'acquérir des techniques de classement, mais que les enfants rencontrent des difficultés lorsqu'il s'agit d'appliquer ces techniques à des situations nouvelles pour eux.

Une première cause possible réside dans le fait que les enseignants favorisent l'apprentissage des techniques plutôt que leur application.

Cette préférence tient peut-être elle-même au décalage entre l'objectif éducatif énoncé et les possibilités logiques des enfants de 9-10 ans.

A propos de l'utilisation des bases différentes de dix pour l'apprentissage de la numération

Les avis des enseignants concernant l'utilisation des bases différentes de dix pour assurer aux élèves une meilleure compréhension de notre système de numération sont très partagés. Un usage fructueux, en 4^e année, de bases différentes de dix dans le domaine de la numération, est certainement lié aux convictions personnelles des enseignants, ainsi qu'au niveau général de leur classe.

Les différentes pratiques sont raisonnablement équilibrées dans le domaine de la numération; en particulier, les bases différentes de dix ne sont ni délaissées, ni étudiées pour elles-mêmes.

Le temps passé à travailler dans des bases différentes de dix est en général jugé excessif par rapport aux résultats obtenus.

A propos du calcul

Dans le domaine du «calcul», les enseignants perçoivent un certain déséquilibre entre les activités destinées à la construction et la compréhension des notions, qui leur paraissent particulièrement privilégiées, et celles qui sont destinées à l'assimilation des automatismes nécessaires pour pouvoir progresser, qui leur semblent insuffisamment développées.

Les avis sur les options méthodologiques dans le domaine du calcul sont, cette année encore, très partagés. Les enseignants constatent, comme les années précédentes, que les résultats obtenus par rapport à l'ancien

programme sont moins bons en ce qui concerne l'habileté générale en calcul, mais meilleurs quant à la compréhension de certaines propriétés des opérations. Malgré ce progrès, les enseignants éprouvent des difficultés à amener les enfants à réfléchir sur les techniques des opérations.

A propos des machines

Le lien existant entre les machines numériques et non numériques n'est souvent pas perçu. En conséquence, les machines non numériques sont fréquemment négligées.

A propos du rôle attribué à l'avenue «découverte de l'espace»

La majorité des enseignants interrogés se prononcent favorablement sur l'utilité de quelques notions introduites dans l'avenue DE. Le relatif abandon de l'avenue DE, constaté dans les degrés inférieurs, et confirmé cette année, est donc dû à d'autres raisons; l'ordre de priorité attribué aux différentes notions du programme en serait une.

La tendance à accorder plus ou moins d'importance à certaines notions ou activités «nouvelles» peut être fonction de l'adhésion des enseignants aux options de la méthodologie (par exemple les unité arbitraires de mesure), alors que d'autres sujets, au contraire, sont abandonnés indépendamment de l'intérêt qu'on leur accorde (par exemple les réseaux). Cette remarque est sans doute applicable à d'autres domaines.

Les moyens d'enseignement

Les enseignants attendent de la méthodologie qu'elle leur suggère des idées d'activités variées, en leur rappelant le cadre mathématique dans lequel elles s'insèrent.

Ils demandent que les commentaires des fiches précisent les objectifs visés par chacun des problèmes du «cahier de l'élève».

Ils souhaitent que chaque activité puisse être davantage développée, quitte à réduire le nombre de celles qui sont abordées dans la «méthodologie».

A propos d'une option pédagogique: le travail par groupes

La pratique du travail par groupes, contrairement à l'hypothèse de départ, n'est pas systématiquement délaissée, mais occupe une faible partie du temps consacré à la mathématique. Plusieurs raisons peuvent être évoquées pour expliquer ce faible temps à disposition, la jeunesse des élèves, une certaine difficulté d'organisation et les contraintes matérielles dues au manque de place, à un effectif trop important, etc.

Résumé de difficultés dans l'application du nouveau programme

L'application du nouveau plan d'études de mathématique se heurte à des contraintes de quatre ordres différents :

- le temps à disposition est jugé insuffisant, parce que la matière du programme est trop abondante ;
- les conditions d'enseignement de certaines classes (nombre d'élèves, nombre de degrés, espace disponible, etc.) ne permettent pas toujours de réaliser ce que préconise le plan d'études ;
- les acquis antérieurs des élèves ne permettent pas de les amener en une année au niveau qui semble requis par le programme de 5^e année ;
- la méthodologie ne tient pas assez compte des besoins des élèves faibles.

Les enseignants qui sont en mesure de comparer le nouveau plan d'études aux anciens pensent néanmoins qu'il est mieux adapté au niveau des enfants et qu'il est plus satisfaisant pour ceux qui ont à l'appliquer.

Conclusion

Cette enquête confirme les conclusions des enquêtes précédentes :

- satisfaction générale des enseignants qui apprécient l'élargissement que le nouveau plan d'études apporte aux objectifs éducatifs de la mathématique ;
- existence d'obstacles importants à l'application intégrale du plan d'études, dus à l'importance des effectifs de certaines classes et à la présence de degrés multiples en particulier ;
- surcharge certaine des programmes qui donne aux maîtres le sentiment de manque de temps, même lorsqu'ils privilient la mathématique dans l'emploi du temps de leur classe.

Conçue pourtant dans une optique différente de celle des précédentes, cette enquête met en lumière une série de problèmes techniques qui sont analysés plus haut. Trois problèmes plus généraux sont soulevés en conclusion :

- le poids des structures scolaires qui gaufrage les objectifs éducatifs ;
- la discontinuité entre les plans d'études de CIRCE I et CIRCE II ;
- l'hésitation des enseignants entre des conceptions divergentes de leur rôle.

Ce rapport conduira à des propositions d'adaptation des programmes et des moyens d'enseignement.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Genève

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sommaire

STRUCTURES DE LA SPG — MEMBRES — ASSEMBLÉES — SPR — ACTIVITÉS DE LA SPG: ESSAIMAGES — EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL — ENSEIGNEMENT

CONCLUSIONS

PRÉALABLE

Cette année d'activité SPG est la première d'un nouveau mode de fonctionnement de notre syndicat. En effet, selon les statuts votés en assemblée d'avril 1979, les périodes vont de deux en deux ans notamment pour le renouvellement du comité, avec cependant un rapport d'activité annuel. Celui qui se situe entre deux mandats du comité est en quelque sorte intermédiaire. (C'est l'occasion de signaler que ce règlement, soumis à un juriste, nous est revenu pour modifications et qu'il est à nouveau contrôlé pour éviter tout vice de forme. Il sera présenté à nos membres pour adoption définitive à la prochaine assemblée.)

Ce genre de prose étant réputé souvent rébarbatif, nous nous sommes efforcés de conjuguer clarté et brièveté. Cela signifie qu'inévitablement certains sujets de l'activité dense et multiple de la SPG n'apparaissent pas ici. Le comité est bien entendu prêt à répondre à toutes questions. Pour faciliter le déroulement de notre assemblée, on voudra bien — si possible — les transmettre quelques jours d'avance.

Structures de la SPG

MEMBRES

Après les remous suscités par l'affaire des prix, nous nous attendions à ce qu'un certain nombre de collègues manifestent leur mauvaise humeur (la SPG en fait trop... ou pas assez!), par une démission. Bien qu'à notre avis le meilleur moyen de protester est de le faire en gardant la parole, nous avons enregistré une centaine de démissions (retraites et congés inclus), le contingent des mécontents se montant approximativement à une soixantaine. Le cap atteint des 1400 membres ne s'est pourtant éloigné que pour une durée assez courte, puisqu'en moins d'un an nous avons pratiquement refait le chemin perdu et que notre effectif compte à ce jour 1360 membres.

Merci à tous ceux qui pensent à présenter la SPG aux nouveaux collègues arrivant dans leur école et particulièrement aux maîtresses enfantines qui ont répondu favorablement à notre invitation de notre succès sur l'alignement des salaires. Une adhésion massive à la SPG est, pour les négociations que nous entreprenons, d'un poids certain face aux diverses autorités. Si nous comprenons que tous nos membres ne peuvent participer activement à nos entreprises, soit par surcharge personnelle, soit parce qu'ils ont choisi d'autres centres d'intérêt (éducation permanente, sport,

théâtre, etc.), le minimum qu'on puisse demander au corps enseignant, conscient de l'importance d'avoir à disposition un organe solide et capable de défendre notre statut et nos conditions de travail, est d'adhérer à la SPG. C'est avec le soutien de nos 1400 membres que nous obtenons satisfaction sur telle ou telle demande et non par les vertus du seul comité. Quinze personnes n'auraient guère de poids; 1400 commencent à compter.

COMITÉ

L'équipe est enfin au complet puisque depuis le 31 mars 1980, Jean-Marc Richard nous a rejoints. Il s'est immédiatement mis à l'ouvrage et ses qualités d'intégration ont été tout de suite remarquées.

Mosaïque de personnalités, le comité de la SPG reflète bien la diversité du corps enseignant primaire genevois. Tout au long de l'année chacun s'est efforcé d'apporter son expérience, son énergie et son dévouement, plus une bonne part de son temps libre. A tour de rôle le bureau du comité a été assuré par 4 membres de l'exécutif et animé alternativement par les deux vice-présidents, toujours disponibles. A tous, sans fioritures et en bloc: un chaleureux merci de la présidente.

ASSEMBLÉES

Elles ont eu pour thèmes principaux: le 17 septembre: le bilan de rentrée; le 15

octobre: diverses élections et la motion Braun sur la participation des parents; **le 26 novembre**: l'horaire hebdomadaire; **le 31 mars**: le travail à mi-temps. La seconde partie de cette assemblée devait traiter le sujet «Généralistes et encadrement pédagogique». Il a fallu reporter à une date ultérieure ce point de l'ordre du jour vu l'heure tardive. La réunion prévue pour le mois de février a été remplacée par les essaimages.

SPR

Régulièrement nos 3 délégués (Y. Rial, R. Grob, L. Urban) participent aux réunions du comité central, tandis que plusieurs collègues travaillent dans les commissions romandes:

- Allemand (N. Bonnet),
- CIRCE et COROME (J. Charbonnier),
- Petite enfance (J. Breda),
- Classes à cours multiples,
- Statut (E. Louis), etc.

D'autres représentent notre association faitière au niveau national:

- Commission de la jeunesse (E. Vautravers).
- KOSLO (Conf. ass. suisses d'enseignants) P. Bernhard.
- Commission pédagogique (L. Maspero), SIPRI, situation de l'école primaire en Suisse (Erica Louis), etc.; ou international: FIAI (Fédération internationale des Associations d'instituteurs) dont la présidence est assurée par J.-J. Maspero.

Plus que jamais l'ensemble des enseignants de Romandie doivent faire preuve de solidarité. Nos collègues jurassiens subissent des pressions graves en matière de fermeture de classes (et de suppression de postes) d'autres cantons ne sont pas loin d'imiter le Jura. C'est la tâche de la SPR de veiller au grain mais elle doit pouvoir compter sur tous ses membres.

Activités de la SPG

Les activités de la SPG augmentent et se diversifient d'année en année. Parmi celles qui ont particulièrement marqué 1979-1980, nous avons volontairement choisi 2 sujets pour n'évoquer que brièvement les autres.

ESSAIMAGES

Cette tentative de prendre plus étroitement contact avec nos collègues, leurs soucis, leurs satisfactions, fut un succès. L'accueil qui lui a été réservé dépasse nos

espoirs. Partout les membres de la SPG ont exprimé le désir de voir l'expérience renouvelée. Ce sera chose faite à brève échéance.

Des impressions multiples, des critiques constructives, des suggestions intéressantes (telles celles d'enquêtes sur les nuisances dans l'environnement des écoles, les dépenses des enseignants pour leur classe, la revvalorisation de l'image de l'instituteur, les relations avec les parents, etc.), ont été collationnées. Certaines feront l'objet de questionnaires transmis à nos membres dès la rentrée.

Cette démarche de décentralisation permet aussi de renseigner immédiatement tel collègue, telle école. Le réseau de correspondants de bâtiment maintenant bien au point, devrait permettre d'intensifier nos rapports. Il faut toutefois bien souligner que jamais l'essaimage ne remplacera les assemblées, qui restent l'organe décisionnaire de la SPG. Mais ce nouveau type de réunions plus souple, moins formel vient combler une lacune dans le système de relations membres-comité.

SITUATION DE L'EMPLOI ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Vu les circonstances que traverse actuellement l'école en général, en Suisse et à l'étranger, il eût été étonnant que nous restions seuls à ne pas subir des retombées provenant de situations financières difficiles, de la stagnation de la démographie, d'un marché de l'emploi en crise. Comme l'an dernier, le problème des possibilités de travail dans l'enseignement primaire (statut, conditions générales, etc.) fut le plus sérieux et le plus difficile.

Nombre de postes

Il s'inscrit du côté positif, c'est-à-dire que le nombre de candidats demandé par la SPG pour la rentrée 1979 a été admis: 80 futurs collègues sont entrés aux études pédagogiques (ils ne sont plus d'ailleurs aujourd'hui que 70). Mais le retour de bâton s'est vite fait sentir. Lors du vote du budget, ce chiffre a été combattu, certains députés de la droite allant même jusqu'à laisser entendre qu'on devrait fermer les études pédagogiques, purement et simplement, pendant une année! But: réduire les dépenses budgétaires; prétexte: la baisse démographique. Pour bien comprendre le contexte, il faut préciser que l'engagement des candidats qui émargeront au budget de telle année (par exemple 1980) a lieu pratiquement 6 mois **avant** le débat et l'acceptation dudit budget. Coutume qui a 150 ans d'âge et aurait dû être connue de notre Parlement. En bref une motion visant à un meilleur contrôle de l'effectif du personnel primaire et secondaire a été déposée. Elle

demande une planification sur plusieurs années.

La SPG a été longuement entendue sur ce problème par les commissions des finances et de l'enseignement réunies. Nous avons fait valoir que le système primaire qui — de part la durée des études pédagogiques — installe une sorte de délai de carence de 3 ans, devrait en matière d'engagement de personnel faire l'objet de prévisions valables sur 3 ou 4 ans avec possibilités de rectifications ponctuelles. Actuellement on s'achemine vers des modalités du type:

- planification pour 3-4 ans d'avance (avec marge de manœuvre suffisante);
- présentation d'un pré-budget au printemps précédent une rentrée.

Pensons à l'avenir! La SPG a demandé à ce sujet que le chiffre de 80 candidats soit reconduit pour 1980-1981. La DEP a accepté ce chiffre et le dossier est actuellement sur le bureau du chef du DIP. Il sera ensuite transmis aux Finances. Des bruits divers nous font tour à tour espérer que les 80 resteront 80, puis craindre qu'ils deviennent 70, 60... Des nouvelles nous parviendront avant fin juin 1979. Environ 10 nouveaux maîtres de disciplines spéciales ont été admis en septembre 1979 (formation en cours d'emploi). Un contingent identique entrera en fonctions en 1980. Difficulté du côté des maîtres de gym! Peu se destinent à l'enseignement primaire. C'est normal; au secondaire leur statut octroie la classe 17 de traitement, contre la classe 14, en primaire.

Egalité de salaire stabilisés/brevetés

Nous avons dans nos cartons un mémoire pour l'égalité de traitements stabilisés/brevetés (suite des accords AMSEP/SPG au moment de la fusion de ces deux associations). Nous avons pris des contacts en vue de faire redémarrer ce problème.

Statut du personnel remplaçant

Depuis 1978 nous réclamons inlassablement que le statut de ce corps enseignant soit réexaminé. Actuellement une remplaçante gagne Fr. 116.50 par jour, soit en moyenne, vacances comprises, Fr. 1700.— par mois sur 12 mois: (38/8 × 4½ × 116.50:12).

La revendication porte également sur la mensualisation après 4 semaines de travail consécutif, une garantie en cas de maladie, l'accès aux recyclages, etc. A notre avis on devrait considérer deux catégories de remplacements:

— ceux de longue durée comportant la responsabilité entière d'une classe (maternité, accident, longue maladie, etc.) et — ceux de courte durée (recyclages d'un jour ou deux, absences brèves d'un enseignant) où la responsabilité est moins lourde, le travail souvent préparé en partie par le titulaire, etc.

Nous venons de recevoir des propositions du Service administratif et financier. Elles nous déçoivent partiellement et ne correspondent pas à nos demandes (introduction par le SAF de 4 tarifs différents, etc.). La SPG a demandé la constitution d'une commission mixte afin que ses propositions soient elles aussi négociées.

Statut du personnel des activités para-scolaires

Comme les remplaçantes, les personnes chargées des activités surveillées accueillent les mêmes élèves que les titulaires, elles font partie intégrante de la vie de nos écoles et il était temps de se préoccuper de leur situation matérielle et morale à l'intérieur de l'enseignement primaire. Là encore, péniblement, nous avons obtenu que le dossier soit ouvert et que l'on procède à l'évaluation de leur fonction en vue de les admettre — du moins nous le souhaitons vivement — comme fonctionnaires à part entière. Actuellement ces collègues sont engagées à l'année pour un salaire moyen de Fr. 14.— l'heure environ.

On sait combien les conditions d'accueil sont importantes pour nos élèves. A tous les niveaux on s'efforce de personnaliser. Pour ce qui est des activités surveillées qui — soit dit en passant — existent depuis des dizaines d'années, on demande aux personnes qui les assument un effort de présence, de prendre en charge des enfants, de diversification d'activités, toujours plus grand. Pour les petits degrés notamment, on a introduit les ASN, activités surveillées nouvelles, en quelque sorte des ateliers divers que les enfants peuvent choisir, les maîtresses organisant un tournus. Ces ASN rencontrent un franc succès, la DEP les présente à des groupes de visiteurs étrangers, un film vient d'être tourné. Enfin la demande des parents est loin de diminuer. La qualité des prestations fournies tant par le personnel des activités surveillées traditionnelles que celui des ASN milite largement en faveur de l'amélioration de ce secteur et de la sécurité d'emploi.

Nous avons établi de bons contacts avec ces collègues «d'après 4 heures» qui souhaitent élargir la collaboration avec le corps enseignant titulaire de classes. On ne peut que s'associer à ce vœu. Et penser aussi que selon les surprises que nous réservent les éventuelles modifications d'horaire scolaire nous devrons nous pencher encore plus sérieusement sur les questions du tiers-

temps pédagogique. Que font les enfants quand ils ne sont plus en classe et pas encore à la maison? Affaire à suivre de près. (Un projet de loi devrait prochainement être soumis au Grand Conseil concernant les activités para-scolaires.)

Traduction de la semaine de 42 h.: décharges aux enseignants de plus de 50 ans

Cette ancienne revendication a du mal à passer les différents caps (chef du DIP, finances, Conseil d'Etat, etc.). A maintes reprises nous avons rappelé notre demande (une demi-journée de décharge par quinzaine aux enseignants de plus de 50 ans) et en dernier lieu au chef du Département des finances qui recevait une délégation du Cartel. Une entrevue tripartite: SPG-DIP-Finances doit avoir lieu sur ce point très prochainement. Quelle que soit la décision des autorités, il est temps qu'on cesse de tergiverser et qu'on nous réponde franchement.

Travail à mi-temps

Point chaud de l'année. Point de friction, de divergence? Le nombre croissant de collègues qui demandent un temps partiel est significatif de la nécessité de mettre au point les conditions et modalités de cette forme de travail. Notre assemblée du 31 mars a largement débattu du sujet:

L'accès au mi-temps doit être facilité à tous les collègues qui en expriment le désir. Cependant l'enseignement primaire n'offre pour l'instant que des postes hors tenue de classe dont le nombre est limité. Dans ces circonstances la SPG propose que, lorsque les demandes sont plus nombreuses que les offres, la durée du travail à temps partiel soit limitée à 5 ans et que les duos pédagogiques soient introduits.

Sur deux points nous sommes en divergence avec la DEP:

- L'ouverture de classes tenues en duos pédagogiques.
- La limitation du mi-temps à 5 ans.

La DEP refuse les duos et, tout en acceptant le principe de limitation du mi-temps, propose un moratoire de 2 ans. Nous avons recours à l'arbitrage du chef du DIP qui nous doit encore une réponse définitive. Nous l'attendons avant l'organisation définitive des classes.

Nous ressentons au travers de diverses remarques,

- un goût d'amertume chez les collègues à mi-temps,
- un goût d'amertume chez ceux et celles qui ayant sollicité à leur tour un mi-temps sont moins que sûrs d'y avoir accès,

— un goût d'amertume chez les titulaires à plein temps qui voient dans cette forme de travail une brèche au statut du maître unique, généraliste responsable de toutes les matières. (Mais y a-t-il encore un généraliste pur et dur en 1980?)

Ce sujet sera débattu lors de la première assemblée de l'automne. Il conviendra de faire objectivement le tour du problème en tenant compte:

- de l'apport des maîtres de disciplines spéciales;
- de l'intérêt évident de pouvoir — à certains moments — travailler avec deux enseignants dans la classe (appuis, complémentaires, etc.);
- du danger aussi qu'il y aurait à «secondariser» l'école primaire par la compartmentation de l'enseignement (mais nous n'en sommes pas là!).

PLUS BRIÈVEMENT: AUTOUR DE NOS ÉCOLES

Ecole enfantine:

Une très grande satisfaction: l'alignement des salaires. Deux soucis pédagogiques: la nouvelle méthode de lecture (quels matériels, quand?). Le recyclage en français devrait apporter toute sécurité. Nous suivons de près.

L'initiation musicale: L'expérience «Willems» introduite dans 100 classes de 1E, 2E, 1P (une spécialiste travaille hors de la classe avec 6-10 enfants) fera l'objet d'un bilan à fin juin 1980.

Questions:

1. Va-t-on vers une généralisation?
2. Dans le cas contraire, quels critères choisirait-on pour introduire là et pas ailleurs, ce qu'il faut bien appeler une nouvelle branche de l'enseignement enfantin?
3. Les maîtresses enfantines sont-elles prêtes à abandonner un peu de leur enseignement, tout au moins à en partager une partie?
4. Pessimiste: A quand l'initiation artistique?

Enseignement spécialisé:

Activité dense cette année. La commission SPG s'est réunie régulièrement et a fait la liaison avec celle mixte: SMP/DEP/SPG. Deux sujets de taille:

Le TTC (temps de travail en commun)

Satisfaction en ce qui concerne ces décharges accordées aux enseignants pour des réunions avec les équipes SMP, les techniciens, etc., et qui ont été acceptées sur le principe par toutes les instances, y compris

le chef du DIP. Les modalités pratiques seront adaptées aux différents secteurs (institutions, classes, etc.).

L'accès des éducateurs à la pédagogie curative

Actuellement seuls les instituteurs travaillent en pédagogie curative. Des éducateurs aimeraient pourvoir accéder à ces postes. Cela pose plusieurs problèmes en particulier celui des statuts (traitement, horaire, etc.) qui sont différents. La commission SPG a décidé de maintenir le statu quo et de reprendre la question par la suite, notamment après la mise en route des deux nouvelles institutions, Mancy et Roelbeau.

Evaluation conduite et application

Le travail des commissions internes SPG et mixte DEP/SPG a abouti à ce que, dès la rentrée, un bilan de comportement soit remis 3 fois par an aux parents, en alternance avec les notes de travail.

Contact avec les parents: ils se poursuivent. Collaboration fructueuse pour l'initiative antiprix, plus difficile sur l'horaire hebdomadaire.

Loi sur les prix (nouvel art. 27A)

Après les heures chaudes des dernières promotions, la nouvelle loi est entrée en vigueur le 2 juillet 1979. Son règlement d'application, digne rejeton d'une loi mal faite, est bâtarde. Application pour les promotions 1980 à titre transitoire, puisque l'initiative antiprix ayant largement abouti, chaque instituteur-citoyen pourra se prononcer pour ou contre, probablement dans l'hiver 1980-1981.

La situation ne sera donc définitivement acquise qu'à l'issue de cette consultation. Pour l'instant, c'est l'expectative curieuse : les interprétations du règlement pourraient bien se révéler très différentes d'une commune à l'autre pour ne pas dire opposées, et pourraient conduire à encore plus d'inéquité.

Sollicitée de donner son avis à la commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil, la SPG a transmis le document « Loi sur l'Instruction publique, art. 27A: prix et fête des promotions » paru dans l'*« Educateur »* N° 8 du 22 février 1979 (page 201).

Horaire hebdomadaire

La consultation populaire est à prévoir pour l'hiver. La position SPG est connue : statu quo, mais elle respectera la volonté populaire.

Les résultats du sondage intervenu au printemps 1979 (résultats communiqués à l'Assemblée générale du 26.11.1979) seront repris et utilisés si la suppression du samedi scolaire intervient.

Conclusions

Il est clair que la situation se tend. Non seulement pour des raisons de politique budgétaire ou de politique tout court, il faut de plus en plus argumenter, prouver 3 fois plutôt qu'une, s'armer de patience, tenir le coup sans céder à l'usure. Il n'est pas rare qu'une demande mette 3 ou 4 ans à passer de l'état de projet à celui de réalisation.

De plus, un récent numéro de l'*« Educateur »* en a fait la démonstration, la tenue de classe, même si les effectifs diminuent dans l'ensemble, devient de plus en plus difficile. D'une part les enfants répercutent une tendance au stress, à la nervosité, provenant de leur environnement, d'autre part la pédagogie actuelle exige une plus grande disponibilité, une plus large implication de l'enseignant. Ses tâches, si elles sont toujours aussi captivantes, sont devenues plus lourdes, plus astreignantes. Quoi d'étonnant, dans ces conditions, que toujours plus nombreux soient ceux qui nous font part soit ouvertement, soit à mots couverts, de leur fatigue, des atteintes que subit leur santé ? S'ils sont rares à devoir quitter leur enseignement, plusieurs cependant tiennent le coup de moins en moins bien et flirtent avec la déprime ou le surmenage.

Il faut qu'on se penche rapidement sur ce problème. La SPG l'a posé lors d'une des séances de délégations mensuelles. Ne serait-il pas temps de créer un organe qui pourrait — avant que les situations se dégradent — orienter, conseiller en toute discrétion ? En somme prévenir avant d'avoir à guérir.

Pour conclure la soussignée tient à remercier tous les membres du comité de leur collaboration efficace et leur amitié solide. A dire aussi sa reconnaissance à tous les collègues, nombreux, qui par un mot ici ou là, un coup de téléphone, prennent la peine de transmettre leur avis, positif ou négatif, sur la marche de notre association.

Enfin, précieuse ô combien, c'est à Claude Vettiner, notre secrétaire, que vont nos chaleureux remerciements pour l'intérêt qu'elle porte à nos activités, la qualité de son travail impeccable, sa disponibilité et sa discrétion. Sans oublier son sourire et sa bonne humeur indéfectibles.

30 avril 1980.

*Pour le comité,
Liliane Urban.*

P.-S. Nous sommes conscients des lacunes que peut comporter ce rapport qui ne prétend être qu'un résumé. Le comité est, bien entendu, prêt à répondre à toutes questions que les membres de la SPG auraient à formuler. Si possible on voudra bien les transmettre au préalable.

Travail à mi-temps

Vous lirez ci-dessous les réflexions d'un groupe d'enseignantes à mi-temps peu satisfaites des votes de notre dernière assemblée. Pourtant celle-ci a refusé la création d'une nouvelle commission. Le comité ne peut que s'en tenir à cette décision, sinon à quoi serviraient les mandats d'assemblée s'ils sont transgressés dans les deux mois qui suivent ?

*Pour le comité
LU*

P.-S. A noter que la limitation du mi-temps à 5 ans « lorsque les demandes dépassent les offres » atténue nettement l'effet autoritaire de cette restriction.

RÉFLEXIONS APRÈS L'ASSEMBLÉE DE LA SPG DU 31 MARS 1980 SUR LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Lors de cette soirée, les membres de la SPG ont confirmé la demande de limitation à 5 ans du travail à temps partiel. Nous acceptons cette décision.

Cependant, nous ne pensons pas que le problème du travail à temps partie soit résolu par ce vote.

Nous réaffirmons que le travail à temps partiel est une nécessité pour certains enseignants et que la limitation ou le temps n'empêcheront pas, que, chaque année, des personnes se sentent lésées, l'offre des postes à temps partiel étant trop restreinte.

C'est pourquoi, comme nous l'avons proposé dans notre amendement (voir compte rendu, AG 31.3.1980), nous demandons à la SPG de former une commission pour réétudier la question du travail à temps partiel. (Commission formée d'enseignants travaillant à temps plein et d'enseignants travaillant à temps partiel.)

Le vote de notre amendement a montré que cette question n'est pas indifférente à 92 personnes sur 252 votants (soit le 37%). De plus, au moment des votes, des questions se sont posées :

- La limitation du travail à temps partiel intervient-elle après 5 ans consécutifs ou non ?
- Le travail à temps partiel est-il strictement limité à 5 ans ou sera-t-il possible d'obtenir plusieurs périodes dans une carrière ?
- Faut-il également limiter la durée du duo pédagogique ?

Ces nouveaux éléments renforcent notre conviction de la nécessité de réétudier le problème du travail à temps partiel.

*Au nom d'enseignantes à mi-temps,
Cécile Duborgel*

Cotisations SPG

Aire-la-Ville, le 15 avril 1980

Chers collègues,

La question de la cotisation SPG est un sujet d'actualité depuis quelques années sur lequel je vous propose ma réflexion suivante; les débuts du système actuel sont de deux ordres:

- 1) la perception annuelle est ressentie par certains comme une charge importante;
- 2) la cotisation ne tient pas compte
 - a) des différentes classes de traitement des membres (13 à 18);
 - b) des différents taux de travail des membres (mi-temps et temps partiel);

Pour améliorer la situation, je propose:

- 1) une perception sur la base du système actuel des impôts, soit un paiement fractionné en 10 mensualités, libre à chacun de payer par trimestre ou en une fois. Il est clair que ce mode de perception (qui donnerait des cotisations mensuelles inférieures à Fr. 20.—) compliquerait la tâche de la trésorière, mais l'on pourrait envisager le recours à des personnes rémunérées (de la SPG ou non) pour passer et contrôler les écritures;
- 2.a) une cotisation en rapport à la classe de traitement, soit (à titre d'exemple) votre classe $\times 12.$ —. Ainsi une certaine équité serait respectée en fonction du salaire et il vous serait possible, je pense, de savoir quelles sont les classes de traitement des différentes catégories du personnel au sein de la SPG;
- 2.b) de plus une réduction (par exemple) de Fr. 60.— pourrait être consentie à toutes les personnes travaillant à temps partiel.

Si la dernière assemblée générale a refusé une cotisation fixée en fonction du salaire, prétextant qu'une personne à mi-temps était défendue comme une personne à plein temps, il est juste de relever que certaines catégories de membres (dont je suis) ressentent le montant unique de la cotisation comme une injustice, car proportionnellement à leur salaire, cette cotisation est perçue comme plus conséquente que pour d'autres membres. (Avec mon deux tiers de poste la cotisation équivaut presque à 10% de mon salaire mensuel alors que pour un enseignant à plein temps et en classe 16, sa cotisation n'atteint pas le 5% de son salaire mensuel.)

Les chiffres que j'ai cités sont à étudier sérieusement. J'ai voulu avant tout soulever une question de principe. Je souhaite que les membres SPG réagissent à mes propositions par une petite note au comité SPG, de manière à prévoir éventuellement une demande dans ce sens à la prochaine AAA.

P.-S. Je souhaite que les membres SPG fassent preuve de solidarité envers ceux qui ont les plus bas salaires, ce qui encouragerait ces derniers à adhérer à la SPG.

Martine Derey

Compte rendu de l'assemblée générale du 31 mars 1980

Après refus d'une proposition de modification d'ordre du jour la séance peut débuter.

ADMISSIONS - DÉMISSIONS

Trois démissions, largement compensées par 33 adhésions. Merci à tous les collègues, particulièrement aux maîtresses enfantines qui ont répondu à notre appel ensuite du succès SPG à propos de l'alignement des traitements enfantins et primaires.

COMMUNICATIONS

Conduite et application: Selon mandat de l'AG du 11.4.1978, nos délégués ont « poursuivi notre action en vue de remplacer le système d'évaluation conduite-application... par un système plus souple, notamment dans le rythme d'attribution et la présentation ». Dès la rentrée ces renseignements seront transmis aux parents sous forme de bilan remis 3 fois par an, en alternance avec les notes de travail. La SPG a demandé à la DEP qu'enseignants et parents soient avertis le plus tôt possible de ces modifications.

Elections au comité

Deux candidats se sont présentés à l'élection complémentaire. Jean-Marc Richard, enseignant primaire, l'emporte avec 142 voix. Nos remerciements vont à Michèle Renevey qui a eu le courage de poser sa candidature et avec qui nous espérons pouvoir continuer à collaborer, notamment en ce qui concerne le travail à mi-temps.

TRAVAIL A MI-TEMPS

Débat nourri autour d'un dilemme toujours le même: comment concilier :

- l'attrait qu'exerce le travail à mi-temps sur un nombre toujours plus grand d'enseignants;
- le nombre très restreint des possibilités d'emploi offertes dans ce domaine dans l'enseignement primaire;
- l'opposition manifestée par la DEP pour une des formes possibles du mi-temps: le duo pédagogique.

Interventions diverses sur la qualité du travail accompli par les collègues à mi-temps, sur l'inquiétude que suscite pour certains l'accroissement des postes d'encaissement, la qualité de vie recherchée par d'autres, etc. Les maîtresses de soutien soumettent l'amendement suivant :

« Considérant que la situation concernant le travail à temps partiel a évolué, les membres de la SPG demandent l'annulation du vote sur la limitation à 5 ans du travail à temps partiel et ils proposent la formation d'une commission pour réétudier ce problème du travail à temps partiel :

- son ouverture à tous,
- l'analyse des différentes formes possibles, **dont le duo pédagogique**,
- un bilan des activités à temps partiel,
- une enquête sur les besoins du corps enseignant à court et à long terme,
- l'élaboration d'un statut du travail à temps partiel,
- la reconsideration du calcul des postes,
- ... »

Il est repoussé par 92 voix contre 152.

Sur la limitation de la durée du travail à mi-temps, il convient de redire que les postes à temps partiels se répartissent au 30 juin 1980 de la manière suivante:

Totalisent 1, 2, 3 années de mi-temps, environ 30 personnes par an.

Totalisent 4, 5, 6 années de mi-temps: 5 par an en moyenne.

L'assemblée, par 193 voix contre 51, se prononce comme suit :

« Les membres de la SPG confirment leur demande que les activités à temps

partiel actuellement en place soient limitées dans le temps à 5 ans (sauf cas exceptionnels) lorsque les demandes à mi-temps dépassent les offres.»

Puis: «Ils mandatent le comité: de poursuivre toutes démarches utiles en vue de l'introduction du duo pédagogique et de favoriser et soutenir tout projet venant des enseignants.»

Vu l'heure tardive, l'assemblée accepte de reporter à une date ultérieure la suite de l'ordre du jour qui sera traité en priorité à la prochaine assemblée générale.

lu

Commission enseignement spécialisé

Prochaine réunion:

lundi 19 mai 1980 à 20 h. 30, au local SPG, 14, Bd Georges-Favon.

Ordre du jour:

Formation permanente des enseignants du secteur.

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

Rythmes biologiques et vie scolaire

(par le Professeur Hubert Montagner)

Lors de notre assemblée administrative annuelle du 28 mai, nous aurons l'honneur d'entendre le professeur Hubert Montagner, de l'Université de Besançon, directeur du laboratoire de psychophysiologie de cette faculté, qui traitera le sujet ci-dessus.

A travers des films, puis dans des publications, notamment «L'enfant et la communication» Hubert Montagner, biologiste de formation, a tout d'abord tenté de découvrir les mécanismes qui font qu'un enfant se fait comprendre par gestes et mimiques de son entourage alors qu'il ne dispose pas encore de la parole. Il a analysé les comportements de très jeunes enfants de l'âge de la crèche à celui des débuts de la scolarité.

Des travaux plus récents l'ont conduit à se pencher sur les rythmes biologiques de l'enfant:

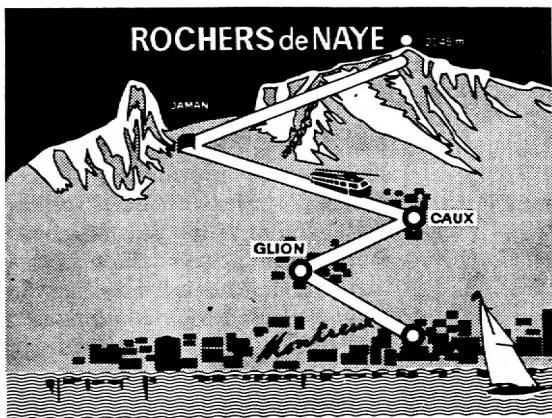
- Que sait-on des rythmes physiologiques, comportementaux et psychiques de l'enfant?
- Quels sont-ils dans le journée, la semaine, l'année?
- Quels effets provoquent les ruptures (du week-end, des vacances, des changements de saisons)?

— Quelle variabilité existe-t-il d'un enfant à l'autre?

Autant de questions que vous vous posez et qui n'ont, pour certaines d'entre elles, pas encore fait l'objet de recherches scientifiques très nombreuses. A un moment où il est fortement question d'amener des bouleversements dans la vie scolaire, c'est-à-dire dans l'horaire de travail journalier, la semaine voire les vacances des écoliers, il est de première importance que les enseignants — eux au moins — se soucient de connaître ces données de base pour le bien-être de l'enfant et son épanouissement à l'école. Nous aurons donc avec l'exposé du professeur Montagner l'occasion et la chance de pouvoir nous faire une opinion basée sur des observations scientifiques.

Lors d'un colloque organisé en janvier dernier à Paris par le Syndicat national des instituteurs, préoccupé comme nous par les modifications de répartitions du temps de travail des élèves, de nombreux éléments de toute importance et peu connus du public ont fait grande impression. Nous avons pensé qu'il était indispensable de les porter à la connaissance du corps enseignant genevois. Un débat suivra la conférence. Nous nous réjouissons de vous présenter M. Hubert Montagner le 28 courant.

lu



Panorama le plus grandiose de Suisse romande 2045 m.

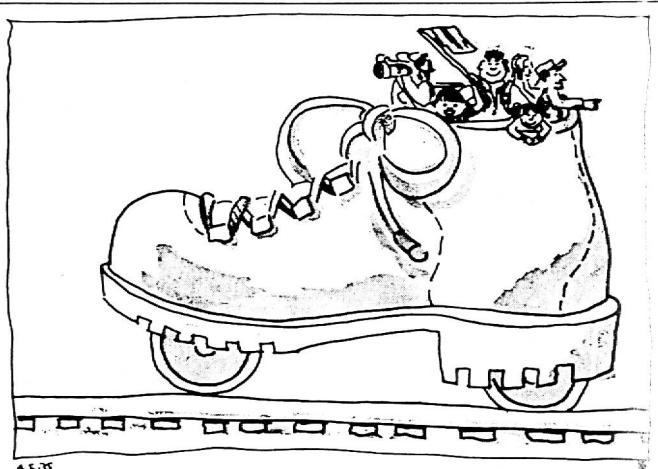
Nombreux circuits pédestres

Jardin alpin - Hôtel-restaurant

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

Chemin de fer
Montreux (ou Territet)
Glion - Caux - Jaman
Rochers-de-Naye
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22

MGN



Montreux - Les Avants/Sonloup - Château-d'Œx - Gstaad - Zweisimmen - Lenk.

Nombreux circuits combinés train / télécabine / car / marche.

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

Chemin de fer
MONTRÉUX-OBERLAND
BERNOIS
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22

MOB

DERNIÈRE HEURE — DERNIÈRE HEURE — DERNIÈRE HEURE —

Jean-Jacques BOLLE, nouveau président du SAE-SPN

Réunis en assemblée générale le 7 mai 1980, les membres de notre syndicat ont élu notre collègue Jean-Jacques Bolle, instituteur à Fontainemelon, au poste de président de l'exécutif cantonal.

Nos plus vives félicitations à l'élu.

J.-P. B.

Comité central V

Séance du mercredi 23 avril à Couvet

Le comité central avait invité les membres de la section du Val-de-Travers à un échange de vues très général sans ordre du jour «restrictif» sur les bords de l'Areuse.

Le but de cette réunion était de donner à chacun l'occasion de s'exprimer puisque cette section est privée de président et de vice-président depuis quelques mois.

Un débat très cordial et surtout très sincère a permis d'éclaircir quelques malentendus.

La motivation du recours opposé par les collègues de cette section à la décision de l'assemblée générale de Dombresson de l'année dernière quant à la collaboration (veuillez éliminer toute nuance péjorative à ce terme...) avec nos collègues du SNEPP-VPOD semble, elle aussi, avoir été la conséquence d'une interprétation inexacte : assimiler cette demande (ou ce vœu) de coordination à une « trahison de notre originalité, à une abdication de notre syndicat » devant la VPOD zurichoise ou neuchâteloise est parfaitement abusif. Avoir laissé entendre à une section que « nous courrions à notre perte et que nous nous discréditions face à l'opinion publique, les autorités et nos collègues » n'a pas été une démarche sécurisante. Un tiers environ de la section a répondu à notre appel. Un collègue assistera aux séances de notre exécutif cantonal en attendant qu'un nouveau délégué « officiel » ne représente la « vallée » dans cet organe.

Bilan absolument positif donc.

COMMISSION PÉDAGOGIQUE

En l'absence de Sylviane Henry, occupée à Lausanne par une séance de COROF, François Guye de La-Côte-aux-Fées, nous présente un projet de réajustement du programme de français en grammaire pour les 3 à 6.

Deux remarques essentielles (non exhaustives) du CC :

- il serait bénéfique d'envisager différents moyens qui permettraient d'aborder plus tôt les notions de « transmission du langage » et du « niveau de langue »;
- celle d'un certain manque de continuité — toujours en grammaire — entre les degrés 5 et 6.

Le comité central approuve ce projet et prie la Commission pédagogique de préparer un texte d'introduction qui explicitera le rapport et permettra aux sections de donner leur préavis.

La CP a également préparé un document concernant les épreuves de sélection au niveau cinq. Elles (ces épreuves) sont finalement l'exemple type de tests bien conçus en vue de mesurer les capacités extra ou para-scolaires des élèves plutôt que de mesurer un **acquis** bien déterminé dans les programmes de ce début de scolarité. La CP suggère également de tester... ces tests **avant** de les faire passer à l'ensemble de la population scolaire concernée.

DIVERS

Mandat sera donné à la Commission financière pour étude des divers tarifs « pratiqués » en Romandie dans le domaine de l'assurance maladie et comparer les résultats obtenus avec les conditions neuchâteloises.

Nous devons trouver :

- 1 délégué(e) **primaire**, degrés 4 ou 5, pour le groupe « 100 minutes d'allemand »;
- 1 collègue intéressé par les activités de la Guilde de documentation de la SPR.

En date du 18 avril, le service de l'enseignement secondaire nous invite à désigner un(e) collègue pour participer aux travaux d'un groupe de travail chargé d'étudier les objectifs et l'organisation des cours de perfectionnement au niveau secondaire pour les... **quatre** sections de cet enseignement.

Le corps enseignant primaire et préprofessionnel connaît la position de ses **deux** syndicats SNEPP-VPOD et SAE-SPN quant à l'éclatement de l'organisation actuelle de notre perfectionnement.

Le délai très bref qu'on nous « accorde » d'une part (délai de désignation: 10 mai (oui, vous avez bien lu !) d'autre part, le fait que cette demande ignore superbement notre prise de position lors de la dernière séance de la Commission technique des cours de perfectionnement — **seul organe en place** au moment des négociations en vue de conserver l'organisation actuelle, seule commission où la section préprofessionnelle était **aussi** représentée — et l'est encore (!) jusqu'à nouvel avis — ne peut que nous inciter à ne pas désigner de délégué avant de connaître le point de vue du Département de l'instruction publique au plus haut niveau...

Nous souhaitons vivement que le SNEPP-VPOD absolument en accord avec notre point de vue et cosignataire de la déclaration qui a entraîné la... brièveté de la dernière séance de la Commission technique des cours de perfectionnement décline aussi cette demande qui ne tient compte en aucune manière de notre position. Rappelons que nos deux syndicats représentent le 80 % des enseignants concernés.

J.-P. Buri



Rapport d'activité 1979-1980

Lorsque j'ai communiqué des dates de délai à notre vice-président intérimaire, je n'ai pas tenu compte (mea culpa) de la pause de l'« Educateur » pendant les fêtes pasciales. D'où ce retard involontaire dans la parution de ce rapport dont vous avez eu connaissance à Fontainemelon le 7 mai.

PERFECTIONNEMENT À L'UNIVERSITÉ

Ce nouveau volet de notre perfectionnement, fruit de nos travaux de l'année 1978-1979, a été remis en cause, au mois d'octobre de l'année passée, en ce qui concerne la décharge horaire primitivement accordée. Au cours de deux entrevues, les 4 et 9 octobre, le président du SAE-SPN et deux membres de notre commission ont tenté, en vain, de défendre les conditions acquises au printemps. Finalement nous avons été conduits à accepter un compromis provisoire, soit le maintien des cours sans décharge.

En mai 1980, cette question sera reprise et débattue entre les parties intéressées — DIP, directeurs et inspecteurs d'école, associations d'enseignants — sur une base de discussion élargie. C'est tout au moins la promesse que nous ont faite MM. Hugli et Vuilleumier.

RÉORGANISATION DES SERVICES AU DIP

Les délégués à la commission technique des cours de perfectionnement ont été informés de 28 juin 1979 d'un projet de réorganisation des services primaire et secondaire portant préjudice à une saine conception du perfectionnement. Malgré l'avis négatif du SAE-SPN, exprimé de façon explicite, à plusieurs reprises, dans les colonnes de l'*«Educateur»*, ce projet a pris corps et est entré dans sa phase décisive au début de cette année **sans aucune consultation du corps enseignant**. Oralement et par écrit, le vice-président intérimaire, G.-A. Monnier, s'est adressé directement au chef du DIP, sans succès.

Devant l'inanité de nos démarches isolées, fort de la volonté de coopération exprimée par l'Assemblée générale à CES-COLE, le comité central a chargé la commission EP de prendre contact avec les autres associations d'enseignants (en particulier le SNEPP-VPOD) dans l'intention de leur faire partager notre point de vue et de tomber d'accord sur une position commune.

Ces contacts ont abouti à la rédaction d'une lettre adressée au chef du DIP (cf. *«Educateur»* N° 14), contresignée par les délégués à la commission technique et approuvée par l'Association des maîtresses enfantines et le syndicat des enseignants secondaires (SNES) plus particulièrement en ce qui concerne le point 3. Le 25 mars, à l'ouverture de la commission technique, cette lettre a été remise à M. Roger Hugli. Nous en attendons une réponse incessamment.

SURCHARGE DES PROGRAMMES

Alertés par des collègues de toute la Suisse romande, le CC de la SPR et sa commission EP intercantonale se préoccupent actuellement d'une surcharge des matières de plus en plus intolérable qui s'appesantit au fur et à mesure de l'introduction progressive des programmes romands. Il ne s'agit pas de mettre en cause l'esprit ou la méthodologie mais l'augmentation démesurée de la somme des connaissances à faire assimiler à nos élèves. Informée par ses délégués à l'EP-SPR, la commission EP-SPN relève le caractère d'urgence du pro-

blème et se tient à la disposition du CC de notre syndicat.

*Au nom de la Commission EP-SPN,
le président: Gabriel Rueda*

La relation de la volonté du SES de continuer la mise en place d'un perfectionnement horizontal met en relief que nos démarches sont restées jusqu'ici sans effets. A nous d'en tirer les conclusions. A quoi bon participer à quelque groupe de travail que ce soit si nous savons qu'il ne sera tenu compte de nos options que dans le cas où elles suivent «à la lettre» les... propositions officielles. Il nous faudra envisager l'emploi d'autres moyens d'action plus efficaces.

J.-P. Buri

Campagnes d'éducation routière 1979

Le rapport annuel de la Commission cantonale d'éducation routière pour 1979 est paru. Comme chaque année, ce document très complet donne un aperçu des nombreuses activités menées dans ce domaine.

Rappelons que ce sont particulièrement les élèves des jardins d'enfants jusqu'au niveau 6 qui bénéficient des efforts d'information et d'instruction en vue d'éduquer les futurs «motorisés» de notre république !

La gendarmerie et les polices locales des trois villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle se partagent la population scolaire concernée.

EXAMENS POUR CYCLISTES 1979

	1979	1978	1977	1976	1975
Elèves ayant passé les deux épreuves	2178	2363	2430	2221	1948
Certificats délivrés	1875	2019	2066	1950	1578
Médailles délivrées	225	269	265	256	204
Elèves reconvoqués	86	61	118	140	79
Elèves ne s'étant pas présentés	36	18	34	53	8
Elèves éliminés après le gymkhana	136	189	156	130	178

PATROUILLEURS SCOLAIRES

Ce ne sont pas moins de 425 patrouilleurs (et patrouilleuses) scolaires qui ont été formés durant l'année dernière.

STATISTIQUES CANTONALES DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION (0-16 ans)

	1975	1976	1977	1978	1979
Accidents	135	150	130	115	111
Blessés	144	160	131	118	116
Décès	5	5	3	4	4

Les enfants qui ont perdu la vie l'année passée étaient piétons dans trois cas. Le troisième circulait à bicyclette. L'un avait cinq ans, 2 avaient 7 ans; le cycliste avait 14 ans.

En 1971, il y avait «encore» 142 accidents, 137 blessés et 8 accidents mortels. Malgré la constante augmentation du nombre des véhicules, la régression des accidents est régulière.

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

UNE ENQUÊTE DU GROUPE DE TRAVAIL DU SEJ

Le chômage dans l'enseignement

Aussitôt constitué, le groupe de travail du SEJ «lutte contre le chômage» a entrepris une vaste enquête portant sur la situation actuelle des enseignants en chômage ou en chômage partiel. Nommé par le CC à la suite de la décision de l'assemblée des délégués, le groupe de travail est formé de Bruno Lachausse, président; Eliane Nobs, secrétaire; René Seuret, Patrice Kamber, Jules Brogli, Michel Lachat et Jean-Pierre Crevoiserat, ces deux derniers étant membres du CC.

Les chiffres cités dans les prévisions ne tiennent pas compte des prochaines sorties des écoles normales: 11 instituteurs à l'ENP, 14 institutrices à l'END, 7 maîtresses en économie familiale, 10 jardinières d'enfants.

Le groupe de travail a mené son enquête sans s'attacher à opérer des distinctions entre les divers secteurs de l'enseignement. Précisons qu'il s'agit presque uniquement de maîtres et maîtresses primaires, puisqu'on ne trouve dans les tableaux récapitulatifs aucun maître secondaire, que les maîtresses enfantines sont deux, les maîtresses en économie familiale trois et les maîtresses d'ouvrage cinq. On trouve enfin une maîtresse de lycée.

Disons encore que dans leur immense majorité, les enseignants frappés par la pléthora ont été brevetés durant les trois dernières années.

B.

SITUATION ACTUELLE (avant le 31.7.80)

Personnes contactées par l'enquête	Occupé(e)s jusqu'au 31.7.80	Poste partiel de 14 heures et plus	Poste partiel de moins de 14 heures	Effectuent uniquement des remplacements	En voyage	Ont quitté la profession
FEMMES MARIÉES:						
28	6	4	2	10	0	6
FEMMES CELIBATAIRES:						
41	10	5	6	11	4	5
HOMMES:						
26	5	4	3	9	2	3
TOTAL:	95	21	13	30	6	14

Remarques:

Occupés jusqu'au 31.7.80: sont concernées, les personnes nommées provisoirement jusqu'à cette date ainsi que les personnes effectuant un remplacement jusqu'à cette date (6 + 13 = 21).

Certaines personnes ayant un poste partiel effectuent en plus des remplacements (11).

Certaines personnes ayant un poste partiel sont nommées provisoirement jusqu'au 31.7.80 (4).

A quitté la profession: sont concernées, les personnes ayant changé de métier, poursuivant leurs études, ainsi que plusieurs femmes mariées ayant momentanément abandonné la profession (4 + 4 + 6 = 14).

SECTION DE PORRENTRUY

Il faut consulter le SEJ

Jean-René Quenet présidait l'assemblée générale de la section de Porrentruy qui s'est déroulée le 30 juin en présence d'une centaine de membres. Dans un quotidien régional, le chroniqueur de cette assemblée a écrit: «Les nombreux rapporteurs qui se sont exprimés ont attesté l'efficacité du Syndicat des enseignants du Jura.» Pour la première fois officiellement, notre secrétaire central René Bilat était présent. Pour la première fois aussi, le chef du service de l'enseignement, M. Jean-Marie Boillat. Notre confrère dit du premier que «le meilleur accueil lui fut réservé», et du second que «les Ajoulots lui réservèrent un accueil plus que courtois, très affable en tout cas». C'est de bon augure!

Le président salua également, parmi les participants, l'inspecteur scolaire, M. Charles Moritz, et notre président central, Paul Möckli.

Au chapitre des mutations, on enregistre 11 démissions (la plupart pour cause de départ du district) et 12 admissions. Les membres admis sont Dominique Aubry-Boillat, Christine Barré, Yvette Cattin, Dominique Desbœufs, Christine Riat, Brigitte Theurillat, Joseph Chalverat, Jacques Desbœufs, Paul Flückiger, Bernard Gassner, Paul Giroud, Claude Gurba.

Les comptes, présentés par Gérard Chapuis, ont été acceptés sur proposition de Claude Juillerat, vérificateur.

Plusieurs rapports d'activité furent ensuite présentés: Jean-Jacques Farine pour le Comité central (perfectionnement du corps enseignant, suppression des Ecoles normales et reclassement des maîtres, Centre d'information pédagogique, Centrale de remplacement, menaces de fermetures de classes).

Jean-François Conus, porte-parole de la Commission pédagogique, fit état des difficultés rencontrées dans l'élaboration des programmes de CIRCE III, l'enseignement dans les classes à degrés multiples, les cours d'éducation sexuelle, l'économie familiale, l'horaire des écoliers et les relations avec les parents.

Denis Schrameck, président de la Commission des traitements et des conditions de travail, parla des tractations en cours pour les gratifications d'ancienneté et la compensation du renchérissement.

PRÉVISIONS OPTIMISTES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1980-1981

	Nommé(e)s provisoirement pour une année	Poste partiel de 14 heures et plus	Poste partiel de moins de 14 heures	Effectuent uniquement des remplacements	Autres projets
FEMMES MARIÉES: 28	2	3	3	18	2
FEMMES CELIBATAIRES: 41	9	6	5	11	10
HOMMES: 26	1	4	3	13	5
TOTAL: 95	12	13	11	42	17

Remarques:

- Nommé(e)s provisoirement pour une année: sont concernées, les personnes qui sont renommées et celles qui le seront certainement. De plus, ceux qui effectuent actuellement un remplacement dans le canton de Vaud (6) ont été ajoutés à cette catégorie.
- Les personnes ayant un poste partiel et nommées jusqu'au 31.7.80 sont considérées comme renommées pour l'année scolaire 1980/1981.
- Autres projets: sont concernées, les personnes actuellement en voyage, plus celles qui ont abandonné la profession.
- Les personnes ayant un poste partiel effectueront des remplacements.
- Ce tableau ne tient pas compte des enseignant(e)s qui sortiront des écoles normales début juillet et des éventuelles fermetures de classes...

PRÉVISIONS PESSIMISTES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1980-1981

	Nommé(e)s provisoirement pour une année	Poste partiel de 14 heures et plus	Poste partiel de moins de 14 heures	Effectuent uniquement des remplacements	Autres projets
FEMMES MARIÉES: 28	1	2	4	19	2
FEMMES CELIBATAIRES: 41	3	5	4	24	5
HOMMES: 26	1	4	3	15	3
TOTAL: 95	5	11	11	58	10

Remarques:

- Nommé(e)s provisoirement pour une année: sont concernées, les personnes qui sont renommées et celles qui le seront certainement.
- Les personnes ayant un poste partiel et nommées jusqu'au 31.7.80 sont considérées comme non renommées pour l'année scolaire 1980/1981.
- Effectuent uniquement des remplacements: sont concernées, les personnes qui ne font actuellement que des remplacements, celles qui remplacent actuellement dans le canton de Vaud et celles qui sont actuellement en voyage.
- Autres projets: sont concernées, les personnes qui ont abandonné la profession.
- Ce tableau ne tient pas compte des enseignant(e)s qui sortiront des écoles normales début juillet et des éventuelles fermetures de classes...

D'autres rapports encore, ceux de l'Association des maîtres secondaires, par son président, Jean Michel, de l'Association des maîtres primaires, par René Joray, et de deux autres associations, par les membres du comité.

Côté nominations, celles de Marc Rusterholz au comité de section, en remplacement de Bertrand Henz, qui quitte le district; le Bernard Chappuis et Madeleine Buchwald, confirmés à la commission «Croix-Rouge Jeunesse»; Claude Laville à la Chambre des sections de l'assemblée des délégués et Gertrude Cardoso comme suppléante dans cette même chambre.

Résolution

René Bilat donna un aperçu de l'ampleur des tâches qui lui ont été confiées et des relations entre le syndicat et les représentants du Gouvernement et du Parlement. Le SEJ lutte pour le maintien de l'emploi et encourage l'enseignement en duo, qui est l'une des mesures les mieux appropriées pour juguler le chômage. Au terme de son exposé dont le dernier volet touchait les fermetures de classes et d'écoles, l'assemblée unanime vota la résolution suivante:

Réunis en Synode ordinaire le 30 avril 1980, les enseignants du district de Porrentruy

1. ont accueilli avec satisfaction la décision prise par le Parlement jurassien dans sa séance du 24 avril concernant le problème des fermetures de classes et des suppressions d'écoles.
2. Ils souhaitent que le Département de l'éducation et des affaires sociales décide de surseoir à la mise en vigueur des décisions prises et profite du moratoire pour réexaminer le problème sous ses aspects structurel, pédagogique, financier.
3. Ils souhaitent qu'aucune mesure de rationalisation des structures scolaires ne se traduise par le licenciement d'enseignants.
4. Ils demandent que dorénavant le SEJ soit consulté, dès le début de l'été, pour tous les problèmes importants relatifs à l'Ecole jurassienne.

Enfin, dans le rapport qu'il présenta du travail de la caisse de pension, où il représente le SEJ, Jean-Marie Voirol plaça pour la retraite anticipée, qui devrait être l'une des mesures efficaces à combattre le chômage. Chiffres à l'appui, il analysa le projet de décret de la caisse de pension qui sera soumis au Parlement.

M. Boillat présenta ensuite le service qu'il dirige, sa structure, ses tâches, ses projets. Il toucha ainsi aux problèmes de la contribution du canton aux universités, du Conseil scolaire, de l'enseignement privé,

Collègues, soyez solidaires

Nombreux sont nos jeunes collègues qui éprouvent des difficultés à obtenir les jours de travail exigés pour bénéficier des indemnités de chômage.

POUR TOUS VOS REMPLACEMENTS, ADRESSEZ-VOUS À L'UNE DES 3 CENTRALES SUIVANTES:

- **maîtres primaires et maîtresses enfantines:** M. Charles Moritz, Saint-Ursanne, tél. (066) 55 36 12;
- **maîtresses en économie familiale et maîtresses d'ouvrages:** M^{me} Ghislaine Guéniat, Courtedoux, tél. (066) 66 35 24;
- **maîtres secondaires:** M. Michel Boillat, Fontenais, tél. (066) 66 13 96.

*Le groupe de travail du SEJ
«Lutte contre le chômage»*

de l'Institut pédagogique, du Centre de perfectionnement et de documentation, des réformes de structure de l'école primaire et de l'école secondaire, de la modification des plans d'études, de la répartition des charges entre l'Etat et les communes.

En fin d'assemblée, plusieurs participants regrettèrent la publication, en première page et en encadré dans le quotidien «Le Démocrate» du «coût réel d'un enseignant», les montants avancés ayant été confondus dans le public avec les traitements effectifs, nettement moins élevés.

B. (d'après une relation de Pierre Henry)

Chronique pédagogique

A propos des cours complémentaires: quel avenir pour l'enseignement de l'économie familiale dans le canton du Jura?

L'émoi causé dans certaines écoles supérieures de la ville de Bienne par l'opposition de certains groupes de jeunes filles face à l'enseignement complémentaire ménager remet à la tête des préoccupations pédagogiques la question de l'économie familiale dans nos écoles. En effet, les réticences quant au fameux cours complémentaire n'existent pas qu'à Bienne; chez nous aussi, plusieurs voix se sont déjà manifestées, demandant la suppression de cet enseignement post-scolaire jugé dépassé et inutile par les uns, discriminatoire pour les jeunes filles par certains milieux féministes.

Le latin ou la cuisine...

Il faut reconnaître que l'organisation actuelle de l'enseignement ménager ou de l'économie familiale présente quelques bizarries et anachronismes. A quelques rares exceptions près, cet enseignement est réservé aux jeunes filles, contribuant ainsi au maintien des rôles que la société assigne depuis si longtemps à l'homme et à la femme. On peut se demander si cette disposition qui prive les garçons d'un élément de formation n'est pas anticonstitutionnelle, dans le canton du Jura. Toutes les jeunes filles n'ont cependant pas droit à l'enseignement ménager durant leur scolarité; c'est notamment le cas pour les élèves des sections classiques de nos écoles secondaires pour lesquelles le latin remplace la cuisine. On peut se demander si une telle discrimination ne répond pas, elle aussi, à la volonté de voir subsister certains modèles de répartition des tâches sociales: la jeune fille parvenue aux honneurs des études classiques n'est-elle pas d'emblée destinée à faire partie de cette élite des femmes qui ont pu se libérer des tâches domestiques? La seule surcharge des programmes ne permet pas de justifier une telle organisation.

Jusqu'à ce jour, la critique porte surtout sur l'enseignement complémentaire auquel ne sont astreintes que les jeunes filles — les garçons le sont déjà au service militaire! Deux possibilités sont actuellement offertes; les étudiantes suivent généralement un

cours concentré de 5 semaines durant leurs vacances d'été alors que les apprenties ou employées, malgré les récriminations de nombreux patrons, y participent à raison d'un après-midi par semaine.

Contestation sur la forme

Si l'on examine de plus près les objections des jeunes Biannoises comme celles de tous ceux qui ont soulevé ce problème, on constate que le bien-fondé de l'économie familiale et de la préparation aux travaux ménagers n'est pas remis en question. Preuve en est l'intérêt accru manifesté pour les cours ménagers organisés à l'extérieur de l'école à l'intention des adultes, des hommes en particulier ou dans les semaines hors-cadre offertes périodiquement dans nos écoles. La motivation ne manque donc pas. C'est plutôt la forme qui ne convient pas, ainsi, par exemple les cours complémentaires sont considérés comme une tracasserie et une perturbation dans le bon déroulement des études ou de l'apprentissage. De plus, on ne comprend pas que les jeunes gens n'y soient pas aussi astreints. On reproche de même à l'enseignement ménager de ne pas assez tenir compte de la transformation des tâches familiales; on voudrait qu'il porte plus sur des problèmes propres à notre époque, tels que l'éducation du consommateur, la gestion propre-

ment dite que sur l'acquisition de techniques souvent dépassées. Il existe certes une volonté de changement chez les enseignantes qui rejettent le titre de maîtresses ménagères pour lui préférer celui de maîtresses d'économie familiale, mais le changement d'appellation suffit-il?

De nouveaux objectifs pour l'enseignement ménager

Un certain danger réside aujourd'hui dans le risque de voir les responsables politiques et scolaires supprimer tout simplement l'enseignement ménager plutôt que d'en repenser les fondements et la justification. En comparaison avec l'évolution actuelle sur le plan européen, ce serait un grand recul. Plusieurs pays, et en particulier les pays nordiques attribuent une grande importance à cet aspect de la préparation à la vie d'adulte. Les écoliers suédois, par exemple, garçons et filles bénéficient d'un cours de préparation à la vie familiale durant les deux dernières années de leur scolarité obligatoire, quelles que soient d'ailleurs les études ultérieures qu'ils accompliront. Les objectifs actuels de cet enseignement sont plus ambitieux et s'insèrent parfaitement dans les finalités de l'école. Nul ne saurait en effet contester le fait que l'enseignement de l'économie familiale contribue au développement social du pays, notamment en:

- faisant acquérir la connaissance et la compréhension de tous les facteurs qui jouent un rôle dans le fonctionnement optimal d'un ménage (au sens large du terme);
- en donnant de la valeur à l'exécution d'une gestion optimale du ménage pour le bien de l'individu et du groupe;
- en préparant le futur adulte à se protéger des influences éventuelles de la société de consommation, et à maîtriser ses problèmes financiers;

- en permettant aux jeunes gens comme aux jeunes filles d'assumer la responsabilité de toutes les fonctions et tâches ménagères afin que la gestion du ménage fonctionne de façon optimale, dans un esprit de partage des tâches domestiques;
- en faisant acquérir la connaissance et la compréhension des facteurs qui jouent un rôle dans un mode de vie sain pour l'individu, le groupe et la collectivité.

Une nouvelle répartition des heures d'enseignement

Conçu dans cet esprit, l'enseignement de l'économie familiale ne saurait, comme d'aucuns l'envisagent déjà, être relégué au rang des disciplines facultatives ou à option. Qui oserait en effet prétendre qu'une partie de la jeunesse peut être dispensée d'une partie aussi capitale de sa préparation à la vie active ?

Avec un tel programme et une telle gamme d'objectifs, la pratique des cours concentrée ne peut plus être envisagée. C'est plutôt d'une longue et profonde imprégnation qu'il s'agira et il n'est jamais trop tôt de l'aborder. Vers l'âge de 11 ans, les garçons et les fillettes ont la maturité et les intérêts requis pour l'approche théorique et pratique de nombreux problèmes de la vie familiale.

Les enfants n'ont d'ailleurs pas à attendre l'âge de 11 ans pour se voir insérer dans le circuit économique; ils sont devenus une cible de choix pour de nombreuses entreprises publicitaires et leur contribution à la consommation générale n'est plus à négliger. Pourquoi ne pas les y préparer? Complément pratique et expérimental, l'enseignement ménager proprement dit pourrait déjà intervenir dans les deux ou trois dernières années de la scolarité obligatoire.

Où prendre tout ce temps rétorquera-t-on, et surtout à l'heure où les plans d'études n'ont que trop tendance à s'enfler démesurément alors que chaque enseignant considère sa discipline comme prioritaire?

Il n'est pas question que l'enseignement rénové de l'économie familiale implique une surcharge de nos enfants mais bien plus de repenser une bonne fois le poids attribué à chaque discipline en fonction des finalités de l'école d'aujourd'hui. Il ne s'agit certes pas de céder à un utilitarisme absolu mais de comprendre que l'homme ne vit pas que de pain; il ne saurait cependant s'en passer... Que l'on diffère par exemple à l'enseignement post-scolaire l'approfondissement de certaines disciplines qui, comme les langues anciennes ou certains aspects des mathématiques, ne sont vraiment utiles

que pour une frange extrêmement faible de nos élèves! Cela le sera d'ailleurs avec beaucoup de profit. Certains éléments de la préparation à la vie de consommateur ou à la gestion familiale peuvent aussi être acquis dans le cadre d'un enseignement interdisciplinaire, centres d'intérêts s'il s'agit d'une classe primaire, association de plusieurs spécialistes à l'école secondaire: historien, géographe et biologistes et pourquoi pas mathématicien, peuvent fort bien coopérer pour traiter de concert des problèmes ayant trait à l'économie, à la consommation ou à la nutrition. Le grand danger d'un enseignement rénové de l'économie familiale serait justement qu'il se déroule en vase clos; plus que pour tout autre domaine s'impose une conception globale et intégrée de l'enseignement, tout en n'allant pas, bien entendu, jusqu'à faire du latin de cuisine...

Face à l'imminence d'interventions parlementaires relatives à l'enseignement ménager et surtout si l'on tient à éviter les choix simplistes, il importe que les enseignantes concernées, le département et, lorsqu'il y en a, les associations de parents s'en préoccupent sérieusement et préparent conjointement le concept d'une préparation à l'économie familiale répondant à la fois aux exigences nouvelles de notre époque et aux options généreuses et égalitaires de la Constitution jurassienne.

M.-A. Berberat

AJEPS

PUBLICATION DES COURS D'ÉTÉ 1980

N° Cours	Lieu	Date
4. Natation et plongeon	Porrentruy	14 juin
		Semaine de sport
7. Expression corporelle, plastique et musicale		à définir
8. Gymnastique en musique et danses folkloriques	Porrentruy	7-11 juillet
9. Cours de sauvetage (brevet I de la SSS)	Delémont	
10. Basketball et volleyball	Delémont	

Délais d'inscription :

Cours N° 4: **20 mai 1980.**
Cours N°s 7-10: **31 mai 1980.**

Inscrivez-vous sans tarder auprès de Jean-René Bourquin, 2801 Rossemaison, tél. N° 066/22 72 20, au moyen d'une carte d'inscription de l'AJEPS, ou au moyen d'une carte postale en mentionnant nom, adresse, profession, école où l'on enseigne (évent.), numéros de téléphone.

Nous rappelons que ces cours sont ouverts à tous(tes) les enseignant(e)s du Jura, du Jura bernois et de Bienne romande.

JURA ET JURA BERNOIS

Cours de perfectionnement SJTMRS

La SJTMRS, Société jurassienne de travaux manuels et de réforme scolaire, organise, en collaboration avec les centres de perfectionnement du Jura et du Jura bernois, une série de cours. Ils sont ouverts à l'ensemble des enseignants des deux cantons.

Nous vous recommandons spécialement les cours de base: CARTONNAGE, BOIS et MÉTAL. Ils donnent droit à l'attestation permettant d'enseigner les travaux manuels. Le cours métal, en particulier, ne peut être organisé chaque année. Il s'agit donc de profiter de l'occasion.

On peut s'inscrire aux cours auprès des centres de perfectionnement du corps enseignant à Moutier pour le Jura bernois et à Porrentruy, école normale, pour le Jura. Le responsable des cours SJTMRS est M. Claude Frey, enseignant, 2764, Courrendlin, tél. (066) 35 59 48.

Cartonnage: 7.7.-25.7.80, org.: Jura, lieu: Courfaivre, animateur: Michel Tatti. **Bois:** 7.7.-1.8.80, org.: Jura bernois, lieu: Moutier, anima-

teur: Jean-Charles Munier. **Métal:** 7.7.-1.8., org.: Jura bernois, lieu: Bienne, animateur: Jo Prongué. **Confection de petit matériel didactique:** 25.10/1, 8, 15 et 22.11 (samedis), org.: Jura bernois, lieu: Moutier, animateur: Jean-Charles Munier. **Mycologie (perfectionnement)** dès le 11.6., org.: Jura bernois, lieu: Bienne, animateur: Xavier Moirandat. **Dessin technique, N° 3.2.1.** 30.6.-4.7., org.: Jura bernois, lieu: Reconvilier, animateur: J.-D. Baumgartner. **Branches et racines:** 29.9.-2.10., org.: Jura, lieu: Delémont, animatrice: Alice Sandmeier. **Premiers secours:** 2, 9, 16, 23, 30.9., org.: Jura, lieu: Delémont, animateur: Ernest Schübel. **Ornithologie:** 23, 30.8/6, 13, 20.9., org.: Jura, lieu: Franches-Montagnes, animateur: Laurent Froidevaux. **Mycologie:** septembre, org.: Jura, lieu: Delémont, animateur: Bernard Schattner.

Claude Frey, responsable des cours, accueillera avec plaisir vos propositions de cours pour 1981.

Rédacteur de la rubrique jurasienne:

Abel Babey, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

La structure et l'organisation de l'école primaire bernoise de langue française

(Bienne romande et Jura bernois)

L'école, parce qu'elle concerne l'ensemble de la population, est constamment l'objet de questions, d'interrogations, de suggestions ou de critiques. Par son importance (personnel et budget), l'institution scolaire est de loin la plus grande «entreprise» de notre canton. Son évolution, si elle paraît lente au premier coup d'œil, a cependant été importante depuis la fin de la guerre: rarement un secteur de la vie sociale et culturelle a connu autant de transformations, de changements, de réformes et d'innovations constantes.

L'école primaire bernoise vivra vraisemblablement au cours de la prochaine décennie de nouveaux changements; il peut dès lors être intéressant, au seuil des années 80, de tracer le profil de la structure et de l'organisation de l'école primaire bernoise de langue française. Les chiffres figurant ci-dessous donnent la situation au 1^{er} août 1979.

TABLEAU 1: CLASSES PRIMAIRES ET NOMBRE D'ÉLÈVES

	Classes primaires*	Elèves	Moyenne élèves/classes
Bienne romande	99	2 072	20,9 élèves par classe
Jura bernois	294	5 269	17,9 élèves par classe
Total et moyenne générale	393	7 341	18,7 élèves par classe

* sans les classes spéciales (Bienne: 13, Jura bernois: 12).

** sans les classes d'adaptation (Bienne: 5, Jura bernois: 0).

*** sans les classes de perfectionnement (Bienne: 1, Jura bernois: 1).

TABLEAU 2:
CLASSES PRIMAIRES DE LANGUE FRANÇAISE PAR DEGRÉS

	Jura bernois	Bienne romande
Classes à 1 degré	193	98
Classes à 2 degrés	43	—
Classes à 3 degrés	19	1*
Classes à 4 degrés	15	—
Classes à 5 degrés	12	—
Classes à 6 degrés	2	—
Classes à 9 degrés (classes uniques)	10	—

* Classe créée spécialement pour les besoins de formation de l'Ecole normale de Bienne.

L'école primaire bernoise de langue française possède les caractéristiques d'une part des zones urbaines (à Bienne, par exemple, concentration d'une centaine de classes) et d'autre part des zones semi-rurales ou rurales (30% environ des classes du Jura bernois comptent plusieurs degrés). Toute politique de réforme scolaire, qu'elle con-

cerne les structures, les programmes ou les méthodologies d'enseignement, doit tenir compte de cette donnée fondamentale.

Avec 5269 élèves et 294 classes primaires de langue française, le Jura bernois compte en moyenne par classe, 17,9 élèves (canton du Jura: 19,4 élèves; moyenne suisse: 24,7). Dans la partie alémanique du canton de Berne, l'effectif moyen est de 21,7 élèves par classe (octobre 1978). Si les autorités cantonales est communales désiraient dans le Jura bernois se rapprocher de la moyenne suisse, il conviendrait de supprimer 81 classes (27,5% des classes existantes!).

Il n'y a actuellement aucune pression de la Direction de l'instruction publique en vue de procéder à la fermeture de classes dans les régions à faible densité démographique du Jura bernois.

Ces chiffres mettent en évidence l'intérêt constant que les autorités bernoises ont porté au maintien de la valeur de l'école primaire et à sa décentralisation. Il appert d'ailleurs, en consultant les statistiques fédérales et les chiffres annuellement publiés par des organismes internationaux (par exemple OCDE), que la situation du

Jura bernois est véritablement exceptionnelle et que, mises à part certaines régions européennes à faible densité démographique, il est peu de communautés politiques qui aient accordé un tel soutien (notamment financier) à l'essor et au maintien de l'école primaire obligatoire.

TABLEAU 3:
ÉVOLUTION DU NOMBRE DES CLASSES ET DES EFFECTIFS DE L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE À BIENNE (1973-1979)

Classes avec	1973	1979
15 élèves	1 classe	3 classes
16 élèves		5 classes
17 élèves		7 classes
18 élèves		7 classes
19 élèves		13 classes
20 élèves	5 classes	9 classes
21 élèves	2 classes	14 classes
22 élèves	5 classes	8 classes
23 élèves	14 classes	15 classes
24 élèves	6 classes	3 classes
25 élèves	13 classes	6 classes
	47,4 %	88,5 %
	52,6 %	11,5 %
26 élèves	11 classes	5 classes
27 élèves	16 classes	4 classes
28 élèves	11 classes	
29 élèves	6 classes	
30 élèves	2 classes	
31 élèves	3 classes	
32 élèves	1 classe	
33 élèves		
34 élèves	1 classe	
Total	97 classes	99 classes
		(1967: 81 classes)

Il est des changements importants du milieu scolaire qui se font sans grand tapage: la diminution des effectifs par classe fait partie de ces mutations «silencieuses».

Au début de l'année scolaire 1973/1974, la ville de Bienne comptait 97 classes primaires françaises avec un effectif moyen de 25,5 élèves par classe. 42,7% des élèves avaient la chance de suivre l'enseignement dans une classe de moins de 26 élèves. Plus d'un élève sur deux fréquentait une classe de plus de 25 élèves. 51 classes primaires sur 97 comptaient encore plus de 25 élèves. Six ans plus tard, au début de l'année scolaire 1979/1980, alors que le nombre des élèves francophones dans la ville de Bienne avait diminué de 400 environ, la cité biennoise comptait 99 classes primaires de langue française (+ 2) avec une moyenne de 20,9 élèves par classe: 88,5% des élèves prima-

res de langue française fréquentaient une classe comptant moins de 26 élèves (42,7% en 1973); 11,5% se trouvant encore dans les 9 classes comptant 26 ou 27 élèves.

Il est à noter que les effectifs des classes à Biel ont été abaissés volontairement en raison du grand nombre d'élèves étrangers dans les classes de langue française.

Il n'est pas dans notre propos d'énumérer et d'analyser ici les causes et surtout les effets bénéfiques de cette nécessaire réduction des effectifs par classe. Il convient simplement de considérer cette donnée matérielle comme un acquis favorable à l'éducation et à l'épanouissement des élèves de notre école primaire.

La partie de langue française du canton de Berne (pour 1973-1978) et le Jura bernois depuis 1979 ont vécu un phénomène semblable:

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la

structure et l'organisation des écoles primaires de langue française du Jura bernois (1979: **17,9 élèves par classe**) et de relire le témoignage de ceux qui tenaient la classe il y a vingt ou quarante ans pour se convaincre de l'importance de ce processus. Il convient d'ajouter que dans une large mesure, même si les effets n'ont pas été partout aussi prononcés, l'ensemble des cantons suisses ont connu ces dernières années une nette diminution des effectifs par classe: en 1973 les cantons suisses dépensaient 953 millions de francs pour leurs écoles primaires (soit Fr. 1770.— par élève); en 1977, 1,35 milliard (soit Fr. 2677.— par élève).

En matière financière également, le canton de Berne pour ce qui concerne les écoles primaires se situe nettement au-dessus de la moyenne fédérale (1978: coût d'un élève primaire dans le canton de Berne Fr. 5400.—).

Dans le Jura bernois, 7 élèves de l'école primaire sur 10 fréquentent une classe à 1 degré et 14,25% une classe à 2 degrés. Un peu plus de 16 enfants sur 100 suivent l'enseignement dans une classe à trois degrés ou plus.

Le Jura bernois compte **10 classes uniques** (1^e à 9^e), 2 classes à 6 degrés, 12 classes à 5 degrés, 15 à 4 degrés et 19 à 3 degrés. Environ 1 classe sur 3 dans le Jura bernois compte moins de 16 élèves (canton du Jura: 1 classe sur 4 environ). Canton du Jura et Jura bernois ont le même nombre de classes avec moins de 10 élèves: 14 classes, 19 classes sur 294 (6,46%) du Jura bernois comptent plus de 25 élèves; et parmi celles-ci 3 classes à 2 degrés et 1 classe à 9 degrés.

92,2% des élèves du Jura bernois qui suivent l'enseignement dans une classe à 1 degré sont scolarisés dans une classe comptant moins de 26 élèves, 7,8% dans une classe dont l'effectif est de 26 à 31 élèves.

Il n'est pas nécessaire de souligner l'importance des bas effectifs pour les classes à plusieurs degrés qui se voient confrontées à l'introduction des nouveaux programmes voulus par la coordination romande. En mettant en évidence «la valeur de l'enseignement dans les classes à degrés multiples», l'Organe hebdomadaire de la Société pédagogique de la Suisse romande («Educateur» du 4.4.1980) rappelait avec insistance qu'une aide pédagogique efficace doit être mise à disposition de ces classes afin de les maintenir et de faire en sorte que «les programmes des écoles rurales ne soient pas inférieurs en qualité ou en étendue, à ceux des écoles urbaines...». Il appartient en cette matière aux autorités scolaires cantonales et communales de veiller avec efficacité au maintien de la valeur des classes rurales.

Parmi les enfants qui, dans le Jura bernois, font leur scolarité dans une classe à plusieurs degrés, 9 sur 10 se trouvent dans une classe comptant moins de 25 élèves. Il est cependant nécessaire de faire en sorte que l'effectif des classes à degrés multiples diminue encore.

**TABLEAU 4:
STRUCTURE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LANGUE FRANÇAISE
DU JURA BERNOIS**

Nombre d'élèves par classe	Classes à ...	1 degré	2 degrés	3 degrés	4 degrés	5 degrés	6 degrés	9 degrés (unique)
5 élèves	—	—	—	—	—	—	—	1
6 élèves	—	—	—	—	—	—	1	—
7 élèves	1	1	—	—	—	2	—	—
8 élèves	1	—	—	—	—	1	—	1
9 élèves	1	—	1	—	—	1	—	2
10 élèves	3	2	—	1	—	—	—	—
11 élèves	2	3	1	2	1	—	—	—
12 élèves	4	2	1	1	1	—	—	—
13 élèves	7	4	2	2	—	—	1	—
14 élèves	17	1	2	—	—	—	—	1
15 élèves	13	3	—	1	2	—	—	—
16 élèves	17	3	1	—	—	—	—	1
17 élèves	14	2	—	5	1	—	—	1
18 élèves	15	2	1	2	—	—	—	—
19 élèves	17	5	4	1	2	—	—	1
20 élèves	11	4	2	—	1	—	—	—
21 élèves	8	3	3	—	—	—	—	—
22 élèves	9	2	—	—	—	—	—	1
23 élèves	18	—	—	—	—	—	—	—
24 élèves	10	1	1	—	—	—	—	—
25 élèves	10	2	—	—	—	—	—	—
26 élèves	5	1	—	—	—	—	—	1
27 élèves	2	1	—	—	—	—	—	—
28 élèves	5	—	—	—	—	—	—	—
29 élèves	1	1	—	—	—	—	—	—
30 élèves	1	—	—	—	—	—	—	—
31 élèves	1	—	—	—	—	—	—	—
Nombre de classes total	193	43	19	15	12	2	10	
Nombre de classes en %	65,64	14,62	6,46	5,10	4,08	0,70	3,40	
Nombre d'élèves	3 647	751	323	225	159	19	145	
Nombre d'élèves en %	69,20	14,25	6,13	4,27	3,02	0,37	2,76	

Pour une annonce
dans l'«Educateur»
une seule adresse :
**Imprimerie
Corbaz S.A.**
22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

TABLEAU 5:
LEUX SCOLAIRES ET NOMBRE
DE CLASSES

Nombre de classes	Nombre de lieux scolaires
1 classe	14 <i>REMARQUE:</i>
2 classes	15 <i>Deux communautés</i>
3 classes	8 <i>scolaires existent</i>
4 classes	3 <i>dans le Jura bernois</i>
5 classes	4
6 classes	2 — <i>Communauté scolaire</i>
7 classes	1 <i>du Plateau de Diesses</i>
8 classes	3 <i>(9 classes à un seul</i>
9 classes	1 <i>degré réparties dans</i>
10 classes	1 <i>4 lieux scolaires)</i>
11 classes	1
12 classes	2 — <i>Communauté scolaire</i>
13 classes	1 <i>de Romont-Vauffelin/Frinvillier</i>
14 classes	1 <i>(4 classes)</i>
99 classes	1

L'école primaire de langue française dans le Jura bernois est largement disséminée: 37 lieux scolaires comprennent 1,2 ou 3 classes au maximum. Toute réflexion sur les structures à venir de l'école obligatoire se doit de tenir compte de cette particularité et de l'insertion sociale importante de l'école dans de nombreuses petites communautés.

rentruy assurant annuellement un certain contingent de nouveaux instituteurs). Actuellement la proportion des étudiants de l'Ecole normale de Biel (mixte) est de 2 à 3 jeunes gens pour 7 à 8 jeunes filles. Il est à prévoir que la tendance à la féminisation du corps enseignant primaire se renforcera ces prochaines années. En ville de Biel le pourcentage d'institutrices est actuellement de 60% environ. Certaines classes d'âge connaissent, pour de multiples raisons, une faible représentation masculine: parmi les enseignants qui ont entre 41 et 60 ans actuellement, les instituteurs représentent le 30% et les institutrices le 70%.

Une dizaine de classes (3-4% des classes de langue française) sont tenues en duo (solution typiquement féminine).

7. LES ÉCOLES ALLEMANDES DANS LE JURA BERNOIS

Dans son rapport, *Les données actuelles du problème jurassien* (1968), la commission des 24 recensait 78 écoles allemandes «qui existent ou ont existé dans le Jura romand, et dont l'existence peut être attestée par des documents tels que contrats, décomptes, correspondance, etc. On ne peut pas affirmer avec certitude que la liste

Lieux scolaires	Nombre d'élèves
Schelten (1 classe)	15 élèves
Seehof (1 classe)	17 élèves
Mont-Tramelan (2 classes)	27 élèves
Moron (Chatelat) (1 classe)	21 élèves
Montbautier (Saicourt) (1 classe)	5 élèves
Total	85 élèves

Par rapport à l'ensemble des élèves qui suivent leur scolarité dans des classes de langue française (école primaire: 5269 élèves; école secondaire: 1869 élèves), la population scolaire de langue allemande représente le 1,2% de la population scolaire globale du Jura bernois.

A ce propos, on peut ajouter encore que 11 élèves habitant le district francophone de La Neuveville fréquentent des écoles allemandes du district de Nidau et que 172 élèves du district germanophone de Nidau suivent l'école obligatoire dans des classes de langue française de la ville de Biel.

En résumé, la structure et l'organisation de l'école primaire de langue française du canton de Berne (Biel romande et Jura bernois) sont caractérisées par les traits suivants:

- école urbaine, semi-rurale ou rurale selon les régions et les contrées;
- hétérogénéité de l'organisation et des structures selon les lieux scolaires;
- importance souvent déterminante de la structure de l'école rurale donnée par la topographie (situation géographique) du lieu scolaire;
- effectif restreint des élèves par classe (Jura bernois: 17,9);
- nombre important de classes à degrés multiples (30%);
- existence dans le Jura bernois de deux communautés scolaires;
- existence de 10 classes uniques (1^{re} à 9^e);
- effort financier important des communautés publiques;
- jeunesse du corps enseignant:
1 enseignant sur 2 a moins de 32 ans;
- féminisation relative du corps enseignant (en augmentation);
- occupation traditionnelle de l'emploi (1 enseignant pour une classe; 3 à 4% de postes occupés en duo);
- contingent important de maîtres(ses) avec poste partiel (notamment enseignants itinérants).

TABLEAU 6:
CLASSES D'ÂGE DU CORPS ENSEIGNANT PRIMAIRE FRANCOPHONE*

	Instituteurs	Institutrices	Total
Entre 20 et 31 ans	19,7 %	32,3 %	52,0 %
Entre 32 et 40 ans	12,9 %	7,8 %	20,7 %
Entre 41 et 50 ans	4,8 %	7,2 %	12,0 %
Entre 51 et 60 ans	2,8 %	4,5 %	7,3 %
Plus de 60 ans	5,0 %	3,0 %	8,0 %
	45,2 %	54,8 %	100,0 %

* Le tableau ne recense pas les enseignants avec poste partiel (environ 45-50 institutrices/instituteurs), les remplaçants, ainsi que ceux qui n'ont présentement pas d'emploi.

Le corps enseignant francophone bernois et jurassien bernois est jeune: plus d'un enseignant sur deux a entre 20 et 31 ans. Près de 3 enseignants sur 4 ont moins de 41 ans.

Par rapport à d'autres contrées de notre pays, la féminisation est encore relativement faible (en raison essentiellement de l'existence jusqu'en 1978 de trois écoles normales pour la partie francophone du canton de Berne, l'Ecole normale de Por-

soit complète, car il est possible qu'une ou l'autre école privée ait disparu sans laisser de traces».

Au 1^{er} novembre 1967, la partie francophone du canton de Berne comptait 7 classes (primaires uniquement) de langue allemande avec 133 élèves.

Au 25 octobre 1979, on recensait 6 classes de langue allemande dans le Jura bernois:

Bienne, le 2 mai 1980.

Claude Merazzi.

Education physique et sport Centre de perfectionnement

D'entente avec l'AEPSJB et avec l'autorisation de la DIP, l'inspecteur cantonal de l'Education physique organise un cours hors programme : athlétisme - introduction du manuel 6.

Ce cours subventionné est destiné au corps enseignant de tous les niveaux. Il se déroulera en deux étapes, les mercredis après-midi des 21 et 28 mai 1980 de 14 à 17 heures sur la Place de sport de la Municipalité de Malleray (sud-ouest du village); en cas de mauvais temps, un programme sera adapté dans la salle de gymnastique du même endroit.

Natation à l'école

Le cours annoncé par le Centre de perfectionnement sous le N° 5.102.8 aura lieu à la piscine de l'Ecole normale de Bienne, le samedi 31 mai 1980 de 8 h. 30 à 16 h. 30.

La direction est confiée à Jean-Pierre von Kaenel, MEP et chef de l'Office des sports à Bienne.

Inscriptions: pour les deux cours, les inscriptions sont à adresser par écrit à Henri Girod, inspecteur cantonal de l'EP à 2533 Ewilard et mentionneront : nom, prénom, lieu où l'on enseigne, domicile et adresse et le genre de cours choisi.

Remarque: Les enseignants annoncés précédemment sont inscrits d'office.

H. Girod,
inspecteur de l'éducation physique
et des sports

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB.
Brunngasse 16. 3011 BERNE.

COURS 1980

Le secrétariat du centre serait heureux de recevoir encore quelques inscriptions pour les cours suivants qui seront organisés :

- 5.19.2. Marionnettes, poupées. Confection et mise en scène.
- 5.41. Tressage (Saleen).
- 5.102.6. Initiation au rugby.
- 5.104.2. Excursions choisies de botanique.
- 5.108.1. Les adolescents aujourd'hui.
- 5.110.4. Bougies II (perfectionnement).
- 5.110.5. Création d'un abat-jour.
- 5.110.15. Techniques d'impression.
- 6.2. Approche de la poésie.
- 6.4. Dessin technique (cours de base).
- 6.5. Diction, interprétation.
- 6.7. Flore du Haut-Jura méridional.
- 6.8. Flore du Pic St-Loup.
- 6.9. Flore et végétation des marais.
- 6.12.4. Travail sur métal.

PROGRAMME 1981

Nous attendons jusqu'au 20 mai prochain les propositions, vœux et suggestions du corps enseignant, des associations et institutions concernées. Grâce à l'initiative de chacun, le centre pourra répondre ainsi aux besoins précis exprimés.

Nous serions particulièrement heureux que chaque école et chaque commission d'école émettent une suggestion.

COURS SEMESTRIEL

La préparation du cours semestriel prévu pour 1981 se poursuit; il reste toutefois 5 à 8 places à disposition de maîtres du niveau secondaire; les enseignants intéressés voudront bien s'annoncer à la direction du centre.

SEMAINE D'ÉTUDES DE DAVOS

Les enseignants désirant participer à cette semaine d'études sont priés de s'annoncer au secrétariat du centre jusqu'au 15 juin.

Cours et manifestations du mois de juillet 1980

- 6.1. (2.1.) **Astronomie**, M. Gérald Goy. 14 au 17 juillet à l'Observatoire de Sauverny, Genève.
- 6.2. (5.105.1.) **Approche de la poésie**, MMes Mousse Boulanger et Jacqueline Jany. 30 juin, 1^{er} et 2 juillet à Moutier.
- 6.4. (3.2.1.) **Dessin technique** (cours de base), M. J.-D. Baumgartner. 30 juin au 4 juillet à Reconvilier.
- 6.7. (5.64.6.) **Flore du Haut-Jura méridional** (cours organisé en collaboration avec le CPS), MM. C. Béguin et E. Grossenbacher. 14 au 18 juillet à Lélex (France).
- 6.8. **Flore du Pic St-Loup** (cours placé sous l'égide du CPS), MM. B. Garonne et E. Grossenbacher. 7 au 11 juillet à St-Jean-de-Cuculles (France).
- 6.9. (2.3.) **Flore et végétation des marais** (cours organisé en collaboration avec le CPS), MM. J.-D. Gallandat et E. Grossenbacher. 14 au 18 juillet. Rive sud du lac de Neuhâtel, Vallée de Joux, lac des Mortes et Bellefontaine, Morteau.
- 6.10. (2.4.) **Histoire - Divers aspects des relations de la Suisse avec l'étranger et le monde** (cours organisé en collaboration avec le CPS), M. J.-R. Bory. 14 au 17 juillet au Musée du Château de Penthes, Genève.
- 6.11. (2.5.) (5.69) (5.99.2.) **Les problèmes économiques de l'énergie** (cours placé sous l'égide du CPS). Jeunesse et économie, M. J.-C. Delisle, 7 au 9 juillet à Lausanne.
- 6.12.1. **Dessin et peinture dans le Midi de la France**, M. D. Wyss. 1 au 13 juillet à Montagnac (France).
- 6.12.4. **Travail sur métal** (SJTMRS), M. Jo Prongué. 7 juillet au 4 août à l'école normale de Bienna.
- 6.13.2 **Initiation à la voile** (IEP, AEPSJB). 7 au 11 juillet région lac de Bienna ou Léman.
- 6.13.3. **Tennis et équitation** (IEP, AEPSJB). 7 au 11 juillet aux Reussilles.

Le directeur:
W. Jeanneret.

Jardin zoologique de Bâle

Qu'est-ce que vous pensez d'une excursion au célèbre Zoo de Bâle, soit en classe soit en famille ?

Visitez :



- le nouveau zoo pour enfants ;
- le vivarium avec son magnifique monde de poissons et de reptiles ;
- l'unique pavillon des singes ;
- restaurants, grand parking, à seulement 7 minutes de la gare CFF.

Pour renseignements et brochures veuillez vous adresser au :

Jardin zoologique de Bâle, 4051 Bâle,
téléphone (061) 39 30 15.

La ville de Lucerne accueille des écoles et groupes de jeunes à des prix raisonnables, dans ses

Maisons de vacances (pension).

Ces maisons bien installées (50 à 60 places) sont à

LANGWIES près d'Arosa et

BUERCHEN en dessus de Viège en Valais

Renseignements auprès le Rektorat der Oberstufe, Museggstrasse 23, 6004 Lucerne, Tél. (041) 22 63 33

TOUR DE GOURZE

But courses d'écoles

Altitude 930 m.

Reçoit les élèves depuis 50 ans - Belvédère idéal sur le Léman et les Alpes - Accès facile par CFF depuis les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully.

Restaurant au sommet avec prix spéciaux pour les écoles.

Fermé le lundi.

Famille A. COSSY-BANDERET - Tél. (021) 97 14 74.



Instituteurs et institutrices

Lorsque vous préparez une course d'école qui prévoit un passage dans la région lémanique, n'oubliez pas un trajet en bateau avec les unités de la CGN.

Renseignez-vous à la gare la plus proche ou à la:

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LAC LÉMAN

17, av. de Rhodanie - CP - 1000 Lausanne 6 - ☎ (021) 26 35 31
Succursale à Genève: J.-Anglais - 1204 Genève - ☎ (022) 212521

Comité cantonal: Informations

Les maîtresses de travaux à l'aiguille s'intéressent à une éventuelle adhésion à la SPF. Elles prendront leur décision le 16 mai, lors de leur A.G. à laquelle assistera la présidente SPF: Myriam Repond.

Langue II: Jean-Marie Beaud, délégué SPF nous présente la Commission de référence SPR.

Cette commission est formée de 7 enseignants: elle examine les manuscrits de la nouvelle méthode romande. Les auteurs de cette méthode sont: MM. J.-B. Lang, Zügg, Müller et Marsch.

La commission est en retard dans son travail, car:

- elle ne recevait pas la matière à étudier;
- elle ne possédait que quelques éléments de diverses leçons;
- les modifications proposées n'étaient pas réalisées.

En 1979, la commission s'est occupée du programme de IV^e. Ce programme est composé de 7 ensembles pour une période de 9 mois. 1 ensemble comprend 3 leçons, la 4^e étant un intervalle (révision).

Critères des livres:

- IV Spiel und sprechen.
V Spiel und lesen.
VI Spiel und schreiben.

Berne commence l'expérimentation en 1980-1981. On prévoit 100 minutes par semaine. Pour Fribourg, l'expérimentation est prévue en 1981-1982. Il y aura 15 classes expérimentales.

Le comité désire rencontrer M. A. Maillet, afin de lui poser les questions suivantes:

- Où trouver les 100 minutes pour l'allemand?
- Quels seront les critères pour le choix des classes expérimentales?
- Choisira-t-on des classes à plusieurs degrés: **ceci nous paraît indispensable.**
- Le matériel sera-t-il fourni?
- **Enbiro:** Un groupe d'enseignants demande à la SPF de prendre position face à l'évaluation d'Enbiro. Le comité a décidé de procéder à une enquête lors des diverses assemblées du 16 mai.

Lucienne Kaiser.

Le plus petit mammifère au monde

Actuellement, au Musée d'histoire naturelle de Fribourg, il est possible de voir différents vivariums dans lesquels sont présentés des animaux peu connus du public. Parmi ceux-ci, mentionnons le plus petit mammifère du monde: la musaraigne étrusque. Les individus adultes pèsent moins de 2 grammes!

Depuis plusieurs mois, le Musée d'histoire naturelle présente divers animaux vivants à côté d'animaux naturalisés. Ainsi, de façon un peu plus attractive, il est possible d'observer la vie et les mœurs de «souris» diverses. Nous y rencontrons quelques raretés comme par exemple le campagnol des neiges qui est la «souris» qui atteint les plus hauts sommets. Il est en effet possible de l'observer en montagne jusqu'à plus de 4500 m d'altitude! Parmi d'autres mammifères présentés qui détiennent des records, signalons donc la musaraigne étrusque.

La musaraigne étrusque est un insectivore répandu dans le Bassin méditerranéen, de l'Espagne jusqu'en Grèce. Le plus petit mammifère du monde, la musaraigne étrusque, a de plus le privilège d'être issu d'une des plus vieilles familles de mammifères existant au monde. Les musaraignes appartenant au groupe des insectivores sont, en effet, dans l'évolution, considérées comme très primitives. Comme chez les oiseaux et les reptiles, les musaraignes possèdent un cloaque qui sert d'orifice commun pour l'intestin, l'urètre et les glandes sexuelles.

La nourriture de la musaraigne étrusque est détectée le plus souvent à l'ouïe et à l'aide de vibrisses, ces longs poils qui ornent le museau très allongé de la musaraigne. Les yeux sont à peu près inutiles et sont d'ailleurs très petits. Notre musaraigne étrusque a alternativement des périodes d'activité et de repos qui durent une ou deux heures tout au long de la nuit et du jour. La digestion est extrêmement rapide car l'intestin se vide en deux heures et demie et comme leur très petit organisme n'a de réserves que pour une heure ou deux, ils doivent manger constamment. Ceci explique l'étonnante voracité des musaraignes qui mangent facilement le double de leur poids en une journée. De plus, sans nourriture, elles périssent en quelques heures.

La nourriture des musaraignes est constituée essentiellement par des insectes de toute sorte. On a trouvé quelques musaraignes qui paralySENT ou tuent leur proie avec un venin qu'elles injectent en mordant. Ce poison aide l'animal à écourter ses luttes avec les grandes proies. De plus, en les paralysant, elle peut ainsi se constituer quelques réserves de nourriture encore vivante et facilement disponible.

Les musaraignes vivent volontiers dans de toutes petites galeries et se faufilent entre les pierres. Pour cette raison, en captivité, il a été nécessaire de construire artificiellement des galeries dans lesquelles les musaraignes sont à l'aise. C'est dans l'une d'elles que la musaraigne a construit son nid.

Le monde des mammifères recèle de très nombreux records. Nous y noterons le plus petit animal à sang chaud: la musaraigne étrusque qui ne pèse que 2 grammes — les colibris en guise de

comparaison pèsent plus de 2,5 grammes. Les plus grands animaux que la terre a jamais produits, encore beaucoup plus grands que les dinosaures, ce sont des extraordinaires mammifères, très menacés actuellement: les baleines, et en particulier la baleine bleue qui peut peser jusqu'à 140 tonnes. On voit ici que l'écart qui existe entre la musaraigne étrusque et la baleine bleue est extraordinaire. Dans le monde des oiseaux, le plus lourd, l'autruche, ne pèse qu'un peu plus de 100 kg.

On connaît la soif du public pour les records, parfois aussi pour les plus absurdes. Est-ce que le public fribourgeois sera aussi curieux d'observer le plus petit mammifère du monde? Rappelons également que le Musée d'histoire naturelle de Fribourg abrite l'une des rares baleines à avoir été naturalisée. La comparaison s'impose et saura étonner, voire émerveiller tout esprit curieux.

A. Fasel.

SPÉCIALISTE OU GÉNÉRALISTE?

Un autre aspect de la spécialisation

Nous avons tous reçu un jour notre «Brevet d'enseignement à l'Ecole primaire du canton de Fribourg». A nulle part, sur ce vénérable diplôme, on ne peut lire «Brevet d'enseignement en 5^e et 6^e classe», ou «... en 3^e et 4^e classe», ni non plus «... en 1^{re} et 2^e classe».

Que se passe-t-il dans les faits? Par recyclages interposés, «on» nous spécialise, «on» nous cloisonne dans tel ou tel degré... ET vous pouvez toujours essayer de changer, surtout si vous êtes «le mâle autoritaire si indispensable dans les 5^e et 6^e années!...»

D'autres recyclages sont annoncés: en français, en allemand... Il faudra veiller au grain et faire en sorte que l'«on» organise les séances de manière à ce que les enseignants qui n'ont pas l'intention de rester «coincés» dans telles ou telles classes jusqu'à 65 ans puissent suivre les recyclages des autres degrés.

N'avons-nous pas tous le même diplôme, valable de la 1^{re} à la 6^e année? Alors, secouons-nous...

P. Despont.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
Mme Lucienne Kaiser, rue des Alpes 28,
1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Une petite famille

Un petit village de 90 habitants en montagne, 7 enfants, donc une classe à plusieurs degrés. Voilà mon univers de travail.

J'ai choisi Trient par curiosité et pour son nombre d'enfants qui me permettrait de mieux connaître chaque individu.

Bilan de mon premier trimestre

Une course contre la montre pour permettre à chaque enfant de voir son programme.

Bilan de la fin de l'année

Crainte de n'avoir pas été assez attentive aux enfants à cause du manque de temps.

Crainte d'avoir oublié certains points importants, d'avoir été trop indulgente, donc crainte que les enfants pâtissent de mes lacunes.

Tous ces soucis venaient des faits :

1. n'avoir aucun point de repère, n'ayant qu'un ou deux enfants par degré;
2. faire un apprentissage d'enseignante enfantine pour lequel je n'avais fait qu'une semaine de recyclage;
3. concilier le programme des tout petits avec un programme de 3^e primaire.

Après 4 ans d'un bon apprentissage d'organisation, je ne me vois plus quitter cette place, car les satisfactions sont nombreuses. Une vue d'ensemble des programmes, d'enfantine à la 5^e primaire «pour l'instant», me permet d'enseigner d'une manière plus cohérente. Aussi, j'aimerais vous faire part de cette expérience non seulement en la situant de son point de vue scolaire mais aussi en parlant de son côté humain.

D'UN POINT DE VUE SCOLAIRE

Une vue d'ensemble des programmes me permet d'avancer avec les enfants doués ou de reprendre d'une façon plus simple un travail non-compris, avec l'appui des méthodologies antérieures.

Elle me permet aussi de mieux situer telles ou telles activités et de voir leur importance dans la suite des programmes.

Si les enfants n'ont pas la motivation du «premier de la classe», je suis le meilleur en écrasant l'autre, ils apprennent la valeur du travail personnel qui leur promet récompenses et satisfaction personnelle et familiale.

Quant à celui qui a des difficultés, je pense pour ma part, que cet enfant-là ne donne pas que des mauvais travaux. Il peut aussi avoir sa récompense, celle-ci ne se rapportant pas nécessairement à un travail sans faute. Mais ce problème est posé principalement par une notation souvent injuste, les enfants ne partant pas tous sur un pied d'égalité (cf. école val. du mois de février, p. 32, l'«Educateur», N° 16).

L'enfant apprend à s'avancer dans son travail du soir, donc à s'organiser si le maître ne peut pour un certain laps de temps s'occuper de lui.

Les grands en aidant les plus jeunes consolident les bases acquises. Le petit nombre d'enfants par degré permet de faire travailler et réfléchir surtout le plus faible.

D'UN POINT DE VUE HUMAIN

Mon contact avec les enfants durant ces quatre ans m'a permis de découvrir réellement ce qu'ils sont et de connaître un peu plus leurs aspirations. Je peux le dire, je n'ai vraiment connu l'un ou l'autre qu'après deux ou trois ans.

Le contact s'est renforcé et nous essayons de faire de ce temps d'école, une école de vie.

Le petit nombre d'enfants permet un échange plus profond qui ne reste pas au niveau de la discussion.

Un exemple: Nous parlons de la franchise. Un problème surgit et l'enfant sait que s'il dit la vérité, il évite une punition à toute la classe et à lui-même. Mais il a aussi compris que ce n'est pas un moyen de facilité pour recommencer.

Si une punition doit être donnée, elle l'est après une discussion avec l'enfant soit pour qu'il comprenne qu'elle est méritée, soit pour éviter une punition trop sévère ou injuste.

Chacun se sent responsable de son camarade. Ils apprennent à encourager le plus faible et à ressortir devant lui le positif de son travail.

Ils comprennent que si l'un ou l'autre refuse de participer aux travaux en commun; environnement, chant, jeux, ce sont ses camarades qui en pâtissent. Ils se sentent responsables de la vie de leur école.

Dans une discussion chacun peut donner son avis sans que cela entraîne l'indiscipline. Ils voient de même que de la discussion à la pratique ils s'achoppent le plus souvent à de nombreuses difficultés : savoir reconnaître ses torts, être indulgent, tolérant... Aussi, bien que mon cas fasse maintenant partie des exceptions, je me pose la question de savoir si les classes à 1 degré sont vraiment la bonne formule tant pour le maître que pour les enfants. On se plaint aujourd'hui d'enfants ou de jeunes qui ne savent plus s'occuper si ce n'est en dépensant le peu d'argent de poche en bonbons ou jeux d'un jour, d'enfants qui traînent dans les rues, de jeunes qui vont d'un côté à l'autre. Je pense que l'école a une part de responsabilité dans cet état de chose. Tous ces enfants, cinq jours sur six durant deux mois savent minute après minute ce qu'ils doivent faire. Tout leur est donné, ils ne font que recevoir. Quant au maître, il enseigne de nombreuses branches sans connaître ce qui s'est travaillé avant et ce qui va venir; il ne voit parfois pas l'utilité de tel ou tel travail. Sa formation restera toujours incomplète et s'il change de degré, il devra recycler complètement.

A ce propos j'aimerais relever que dans l'élaboration des nouveaux programmes, on n'a jusqu'à ce jour tenu aucun compte des classes à plusieurs degrés. Elles sont en minorité, c'est vrai mais elles groupent un certain nombre d'enfants pour qui cette période scolaire est importante pour l'avenir puisque celui-ci se décide déjà en partie durant la 5^e et 6^e primaire. Aussi, des parades telles que: «Faites comme vous pouvez» me mettent en colère car si un enfant a des difficultés par la suite, c'est bien souvent au maître que l'on en impute la responsabilité.

De plus j'estime que c'est une injustice vis-à-vis de ces jeunes. Après cette expérience, je pense aussi que l'effectif de certaines classes devrait être diminué.

J'APPORTERAI DE MÊME UNE AUTRE PRÉCISION

Si cette classe existe, c'est grâce à la volonté de toute une commune qui sans l'école serait abandonnée.

À ce sujet, je pense que les autorités d'un canton, qui travaillent pour le bien de leur pays, ne doivent pas décider pour une région qu'elles ne connaissent que par les chiffres indicatifs d'altitude, de population et de coût mais tenir compte de la vie des régions et surtout pour le Valais de leur accès.

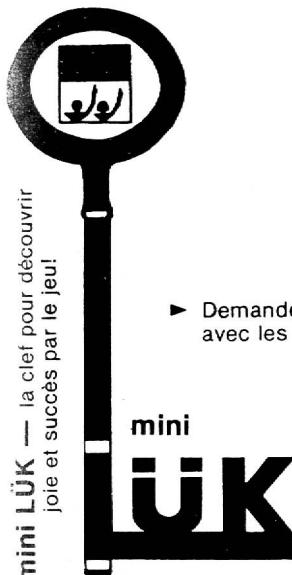
Si ces autorités faisaient tous les jours la route qui me conduit à l'école, ils comprendraient peut-être le pourquoi de cette classe car je ne pense pas qu'ils aient rencontré dans l'étude du problème sur papier, les dangers et la fatigue auxquels seraient exposés journalement ces enfants.

- Dangers — chutes de pierres et avalanches.
- Fatigue — 1000 m de dénivellation chaque jour.
- Horaire — départ le matin à 7 h. 15, à midi il faut quelqu'un pour s'en occuper ; le soir, retour à 20 h. en été, à 19 h. en hiver.

Ainsi donc, si le but de cet article est de vous commenter la vie d'une telle classe, il l'est aussi dans l'intention de : défendre le sort qu'on leur donne, faire prendre conscience de leur valeur, qu'elles sont une richesse pour certaines régions car elles en sont la vie. Ces mots sont aussi un merci au courage de la commune de Trient.

Baillifard Marie-Hélène.

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
Mme Marie-Noëlle Perrin, La Jeurna, 1871 CHOEX. Tél.: (025) 71 45 64



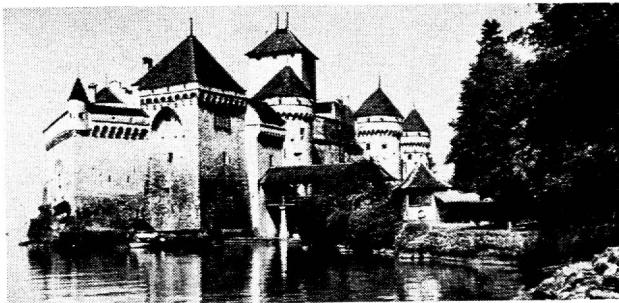
► nouveau ◀
enfin en français

mini Lük le jeu éducatif

► Demandez le prospectus en couleur avec les prix, s.v.p.! ◀

Représentant général
en Suisse + FL

Dr. Ch. Stampfli — Lernspiele
3073 Gümligen-Bern
Walchstrasse 21
Tel. 031/52 19 10



VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

ACCUEIL DE 8 ENFANTS DE 9 À 11 ANS

Initiation à l'anglais ou à l'allemand.
Au chalet jurassien.

Renseignements sur demande:
HUBERT, 19, chemin de Montenay,
F - 39000 Lons-le-Saunier tél. 0033/84/43 31 28



Centre de vacances
(séminaires, études etc...) à Malvilliers
Situation exceptionnelle entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds
Pension complète dès Fr. 17.—
Tél. 038 33 20 66



Colonie de vacances ? Semaine d'études ?

Pourquoi perdre du temps et faire des frais inutiles, si vous pouvez atteindre 180 camps de vacances avec une seule demande — gratuitement ! Une carte avec « qui, quand, quoi, combien » suffit.

contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

COURSES D'ÉCOLES / JURA NEUCHÂTELOIS

LES BRENETS
et les magnifiques bassins du Doubs

LES PONTS-DE-MARTEL
et la réserve naturelle du Bois-des-Lattes

avec les



COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DES
MONTAGNES NEUCHÂTELOISES
La Chaux-de-Fonds - Tél. 039 / 22 58 31

Service de bus régulier
LA CHAUX-DE-FONDS -
LA VUE-DES-ALPES
Courses spéciales sur demande

par les



COMPAGNIE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. 039 / 23 68 58

Son ménage est assuré à la «Winterthur»



Ici et à son domicile.

Avec une seule et même police.
A un prix très raisonnable.
Assurance responsabilité civile
privée comprise.
C'est tellement simple!

winterthur
assurances

Toujours près de vous.
Même à l'étranger.

EN ANGLETERRE CET ÉTÉ... SÉJOURS LINGUISTIQUES

Centres de 24 élèves du même âge. Logement individuel en famille. Cours de langue, sports et excursions.

Renseignements: BCLE «L'Alliaz», 1831 Villard-sur-Chamby, tél. (021) 53 37 29 (Association sans but lucratif).



Visitez le Château d'Oron

et sa bibliothèque de 16 000 livres rares et précieux
On peut y organiser :
cérémonies, réceptions, repas de fête,
rencontres
But idéal pour les courses d'école
et congrès

MAISON DE VACANCES

Pour la jeunesse à Grächen, dans la vallée de Zermatt, convenant parfaitement bien aux semaines d'études et de sport.

Pension complète - 39 places en chambres de deux et trois lits, eau chaude et froide, chauffage central.

Prix avantageux.

Renseignements:
Maison Bergfrieden, tél. 028 / 56 11 31.

Saint-Cergue - La Barellette

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télésiège de la Barellette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou
60 12 13

Promenades pédestres

Trains à vapeur

Pique-nique à Bercher, dans le «Ranch»

Tout un programme!

Chemin de fer Lausanne-Echallens- Bercher

Renseignements: tél. 81 11 15.

Le Service interdiocésain audio-visuel cherche un

COLLABORATEUR

emploi à plein temps, dans la formation chrétienne et l'animation par les moyens audio-visuels, en Suisse romande.

Précisions sur les qualifications souhaitées à demander avant le 24 juin 1980.

SIDAV, case 3, tél. (022) 96 99 94
1211 GENÈVE 28

07810
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003

J. A.
1820 Montreux